

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014**

#### **PROCES-VERBAL**

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 23 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 17 septembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG (à partir du point 5), M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL (à partir du point 17), M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, Conseillers municipaux.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maria TUNG (jusqu'au point 4), pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON

Mme Blandine GOUEL (jusqu'au point 16), pouvoir donné à Mme Françoise DUSSUD

M. Dominique TINEL, Conseiller municipal, pouvoir donné à Monsieur Jean-Philippe DARNAULT

M. Jean EROUKHMANOFF, Conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **0. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014**

**M. le Maire :** Avez-vous mes chers collègues des observations à faire sur ce compte rendu ? Il n'y a pas d'observations ? Je vais donc mettre aux voix ce procès-verbal. Qui est pour ? Pouvoirs compris, 34. Contre ? Abstentions ?

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 16 juin 2014.

## **1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal en remplacement de Madame Julia FERBOEUF, Conseiller Municipal démissionnaire**

**M. le Maire :** Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, M. Gaël TURBAN, a été installé dans les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Mme Julia FERBOEUF, Conseiller Municipal démissionnaire.

M. Gaël TURBAN va donc prendre rang à la suite du tableau.

Concernant les commissions municipales, l'article 2121-21 du CGCT prévoit la désignation des membres au scrutin secret à la proportionnelle, mais précise aussi que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal désigne les membres des commissions municipales et a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Suite à l'installation de M. Gaël TURBAN, il est décidé de modifier la composition des commissions municipales comme suit :

- Sport, vie associative et jeunesse :
  - o Christine SEVESTRE
  - o Florence CROCHETON
  - o Marc MEDINA
  - o Pascale TRIMBACH
  - o Olivier DAMAS
  - o Eveline BESNARD
  - o Thomas BOULLE
  - o Gaël TURBAN
  - o Jean EROUKHMANOFF
  - o Sandra PROVINI
  
- Solidarité entre les générations, santé, logement et handicap :
  - o Alain ASSOULINE
  - o Françoise DUSSUD
  - o Maria TUNG
  - o Olivier DAMAS
  - o Caroline QUERON
  - o Marianne VERON
  - o Nicolas COHEN
  - o Gaël TURBAN
  - o Jean EROUKHMANOFF
  - o Geneviève TOUATI

J'ai reçu M. TURBAN qui m'a fait part de vouloir reprendre l'ensemble des commissions qui avait Mme Julia FERBOEUF ; et si l'ensemble des groupes n'y voit pas d'inconvénients ou des présents dans la salle n'y voient pas d'inconvénients, je vous propose que M. TURBAN intègre directement les commissions auxquelles siégeaient Mme FERBOEUF, à savoir : Le sport, vie associative et jeunesse, solidarité entre les générations, santé, logement et handicap, et puisse, si personne n'y voit d'inconvénients, intégrer le centre communal d'action social.

Mme TOUATI, pas d'abstention ? M. ALONSO ? Très bien. Je suppose, M. BOKOBZA, que vous êtes d'accord, naturellement. Donc M. TURBAN, bienvenue, et vous prenez donc les fonctions de Mme FERBOEUF.

## **2. Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election de Conseillers municipaux**

**M. le Maire** : Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire (ou son suppléant) et composé de membres renouvelables, les uns élus par le Conseil Municipal, les autres nommés par le Maire, parmi les personnes s'occupant d'œuvres ou d'activités sociales.

Les précédents délégués du Conseil Municipal voient leur mandat expirer, notamment lors de la démission d'un de ses membres en cours de mandat.

Il est rappelé que nous avons fixé, par délibération du 10 avril 2014, le nombre de délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS, à 8.

Compte tenu de la démission en date du 7 août 2014 de Madame Julia FERBOEUF, en tant que membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de procéder à nouveau à l'élection de huit représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions de la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 et du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié.

Il est précisé que cette élection est effectuée au scrutin de liste selon le système de représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, le vote étant secret.

En cas d'égalité de suffrages entre plusieurs listes, le siège doit être attribué au plus âgé des candidats.

Il vous est donc demandé de déposer, dans l'urne, à l'appel de vos noms, les bulletins mentionnant les listes que vous aurez choisies (ces listes peuvent être incomplètes).

Le Conseil Municipal a proclamé élus au scrutin de liste selon le système de représentation proportionnelle au plus fort reste huit membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Florence CROCHETON
- Alain ASSOULINE
- Philippe LE TYMEN
- Caroline QUERON
- Nicolas COHEN
- Eveline BESNARD
- Gaël TURBAN
- Geneviève TOUATI

## **3. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**

**Mme CROCHETON** : M. le Maire, mes chers collègues. L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Un projet a donc été élaboré par les membres de la commission *ad hoc* règlement intérieur qui se sont réunis à deux reprises le 22 mai et 27 juin 2014. Il comporte un certain nombre de dispositions relatives au fonctionnement de l'assemblée municipale de Saint Mandé.

Ce règlement intérieur a été approuvé par les membres de la commission *ad hoc* réunie le 27 juin 2014 comme suit :

Contre : 0                      Abstention : 1                      Pour : 6

Suite au souhait de Mme Lucile ROBINET et de M. Luc ALONSO de se rassembler au sein du Conseil Municipal et de pouvoir bénéficier d'une tribune politique indépendamment de la liste sur laquelle ils avaient été élus, il a été procédé à la rédaction d'un nouvel article 30 du projet de règlement intérieur comme suit :

*"L'expression écrite de la majorité et de l'opposition du Conseil municipal se fera sur la base de chaque parution dans le bulletin d'informations municipales et de ses éventuels hors-série.*

*Le groupe de la majorité - liste d'union "Avec vous pour Saint Mandé" - disposera de 4 000 signes (1 espace = 1 signe, les signatures ne rentrent pas dans le décompte).*

*Chaque groupe d'opposition disposera de 3 000 signes chacun (1 espace = 1 signe, les signatures ne rentrent pas dans le décompte) soit : 3 000 signes pour la liste "Une équipe pour Saint Mandé" et 3 000 signes pour la liste "A gauche une équipe loyale pour une ville solidaire".*

*Les élus n'appartenant pas à un groupe bénéficiant d'une colonne de 3 000 signes (1 espace = 1 signe, les signatures ne rentrent pas dans le décompte) à se départager équitablement soit : 1 000 signes pour M. Jean EROUKHMANOFF (liste "Saint Mandé d'abord") et 2 000 signes pour Mme Lucile ROBINET et M. Luc ALONSO réunis sous l'étiquette "Saint Mandé demain".*

Je vous demande mes chers collègues d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal qui pourra s'appliquer dès son adoption.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Mme TOUATI et M. ALONSO.

**Mme TOUATI :** M. le Maire, chers collègues, en ce qui concerne notre groupe, nous ne donnerons pas notre approbation à ce règlement pour les raisons suivantes :

La première concerne l'article 8, je ne comprends pas le changement de fonctionnement qu'il induit. Cet article 8 a trait au remplacement dans les commissions. Or, l'article 8, tel qu'il est rédigé, précise que tout Conseil Municipal peut se faire remplacer, mais que son suppléant n'a pas le droit de vote. Cette disposition m'apparaît surtout destinée à ennuyer l'opposition. Je ne vois pas en quoi, si le titulaire n'est pas là, pourquoi le suppléant n'a pas le droit de vote. Cela ne m'apparaît même pas légal, et je l'avais déjà dit dans la commission *ad hoc*.

Le second point, c'est l'article 30 relatif aux droits d'expression. Je rappelle et j'ai de la jurisprudence, d'ailleurs je vous avais écrit en ce sens avant la période des congés et avant la dernière réunion de la commission *ad hoc* que la majorité municipale n'a pas à avoir d'expression au titre des tribunes de la partie du journal consacrée aux tribunes d'opposition, parce que le texte n'est pas rédigé en ce qui concerne les communes comme il l'est pour les autres collectivités territoriales. Or, là, vous prenez une colonne de 4 000 signes, laissant une place nécessairement plus réduite aux autres groupes. Les autres groupes totalisaient plus de la moitié quand même des électeurs Saint Mandéens. Vous réduisez le droit d'expression. Moi j'avais proposé, quelque chose de très simple en Commission. J'avais proposé que les deux pages du BMO consacrées à la tribune soient divisées en trois ou en quatre ; je ne vais rentrer dans les histoires des autres groupes.

Bref, notre droit d'expression se trouve réduit. Il se trouve réduit à partir de quelque chose qui n'est pas conforme à la réglementation telle qu'elle ressort de la jurisprudence des juridictions administratives. Et l'article 8 ne m'apparaît pas acceptable.

Enfin une observation concernant les questions diverses, vous demandez qu'elles vous soient soumises au moins 48 heures à l'avance. On peut comprendre. C'est vrai que quelqu'un n'a pas à être à même de répondre à des questions, mais il faudrait que la clause soit modifiée un peu différemment. Parfois dans les questions diverses, il y a des choses très factuelles qui vous sont posées, et qui ne nécessitent pas un délai de réflexion. Le délai de réflexion devrait être réservé quand vraiment la question suppose une réponse argumentée.

Voilà donc les raisons pour lesquelles, à défaut de modification, nous ne voterons pas ce règlement.

**M. ALONSO :** M. le Maire, mes chers collègues. Avec ma collègue, Mme ROBINET, nous allons également voter contre ce projet de règlement intérieur qui ne garantit pas selon nous la liberté d'expression des élus de l'opposition. Nous vous avons fait part début septembre de la constitution de notre groupe « Saint Mandé demain », et nous vous avons demandé de bénéficier d'une tribune politique dans le bulletin municipal, indépendante de la liste avec laquelle nous avons été élus. A ces deux demandes, vous nous avez opposé une fin de non-recevoir. Vous nous consentez tout juste une étiquette, et deux tiers de la tribune de la liste « Saint Mandé d'abord ».

Revenons sur la méthode utilisée pour aboutir à ce règlement intérieur. J'ai été désigné par Jean EROUKHMANOFF pour participer à cette commission. Seulement deux commissions ont été programmées en six mois : l'une le 29 avril, et l'autre le 27 juin. Je n'ai pu assister à cette dernière du 27 juin programmée à huit heures du matin, et je m'en suis excusé par mail cinq jours avant sa tenue, tout en vous indiquant que le projet transmis était inacceptable. Vous pouviez reprogrammer une commission début septembre. Mais dans un grand souci d'ouverture, vous ne l'avez pas fait.

En revanche, vous modifiez aujourd'hui ce même règlement intérieur adopté par la commission du 27 juin pour tenir compte de l'évolution de notre situation. Cela démontre, au besoin, que ce règlement ne bénéficie d'aucune souplesse.

Par ailleurs, vous avez privé de tribunes politiques l'opposition au cours de ces six derniers mois. Cela a fait l'objet d'une protestation écrite de l'ensemble de ces élus fin juin. Alors que vous n'aviez pas hésité à livrer un édit avec le bulletin municipal du mois d'avril-mai qui mettait en coupe réglée vos adversaires ; adversaires qui ne pouvaient donc pas vous répondre. Durant ces six mois, c'était pourtant l'ancien règlement intérieur qui devait s'appliquer.

Aujourd'hui, vous ne voulez pas nous reconnaître la qualité de groupe. Mais je dirai en paraphrasant Galilée : « Et pourtant, nous nous groupons ». Nous vérifierons si vous en avez le droit. Mais le point le plus important est, je le dis et je le répète, comme j'ai pu le faire à chaque commission, que cela soit de vive voix ou par écrit, le point le plus important est que la liberté d'expression des Conseillers municipaux d'opposition est un droit individuel, au sens de l'article L 2121-27-1 du Code des collectivités territoriales.

Ce droit n'est ni subordonné au rattachement à un groupe, ni lié à la liste sur laquelle le Conseiller a été élu. Et ce, contrairement aux départements et aux régions où le droit d'expression appartient aux groupes. J'ai comparé les articles dans leur rédaction, c'est édifiant. Nous refusons donc que notre liberté d'expression se fasse au détriment d'un autre élu, quel qu'il soit. C'est une question de principe.

Nous ne sommes pas des coucous qui faisons notre nid chez les autres. La tribune doit aussi présenter un caractère suffisant et équitablement réparti. Il nous semble que cela n'est pas le cas en l'espèce. Nous vérifierons ce point également.

M. le Maire, mes chers collègues, je vous informe que nous saisissons le tribunal administratif pour faire casser cet article 30 que vous allez adopter, et qui nous semble contraire aux règles de droit et de la jurisprudence en vigueur. Merci.

**M. le Maire :** Mme CROCHETON, voulez-vous déjà répondre à quelques questions ou voulez-vous que j'intervienne ?

**Mme CROCHETON :** Avant de vous laisser la parole, pour revenir à Mme TOUATI, le suppléant article 8 n'a pas le droit de vote. Ce n'est pas d'abord un suppléant, parce qu'on a voté les commissions du deuxième conseil municipal. Les élus ont donc été élus dans des commissions sans suppléant. On donne effectivement la possibilité à quelqu'un de remplacer qui ne fait pas partie de la commission, mais qui va pouvoir discuter et prendre part aux débats pendant la commission, mais sans avoir le droit de vote. De toute façon la commission donne un avis, c'est le Conseil Municipal qui vote après les délibérations, mais il n'y a pas de suppléant dans les commissions.

**Mme TOUATI :** Quel est l'intérêt de cette modification ?

**Mme CROCHETON :** C'est quand même intéressant de participer à une commission qui étudie les dossiers.

Concernant l'article 30 sur l'expression de la majorité, effectivement, on a eu des débats, peut-être qu'il n'y a eu que deux commissions, M. ALONSO, mais une qui a duré 2 heures 40 et l'autre 1 heure 45. Je trouve qu'on a quand même beaucoup travaillé en amont. D'ailleurs je souhaiterais remercier Gaëlle BRUCHET qui a quitté la mairie mais qui a beaucoup travaillé sur le règlement intérieur. On a eu des échanges intelligents pour remodeler et retravailler ce règlement intérieur. Effectivement, il y a eu beaucoup de jurisprudence et de contentieux, surtout concernant le droit d'expression des élus.

Mme TOUATI, vous parlez de la Cour administrative d'appel de Marseille saisie en 2010, ce qui est plus qu'un Maire peut légalement accorder dans un bulletin municipal, un espace d'expression aux Conseillers municipaux appartenant à la majorité sur la page où figure l'espace d'expression réservé aux élus de l'opposition. Il y a eu donc des jurisprudences, et parfois ils sont contradictoires selon les tribunaux.

Concernant les questions diverses, on en avait parlé : 48 heures, ça permet de préparer les réponses aussi sur des sujets qui sont parfois techniques. Après, s'il y a un problème qui est soulevé sur un trou dans le trottoir ou des choses comme cela, c'est sûr que là vous pourrez poser vos questions pour avoir des réponses.

M. ALONSO, la liberté d'expression des Conseillers. Si vous voulez faire appel, vous ferez appel. Mais je vous rappelle que le 22 mai vous étiez présent à la première commission, et que la première mouture concernant l'expression, on avait proposé non pas un nombre de signes, mais un pourcentage. On était à 40 pour la majorité et 20 % pour chaque groupe d'opposition, groupes à l'époque. Vous étiez d'accord avec

cette répartition en disant : « Je vais en parler à M. EROUKHMANOFF » ; soit vous interveniez une fois sur trois, soit vous aviez un tiers, et vous et Mme ROBINET deux tiers. Là-dessus donc vous étiez plutôt d'accord, après vous en avez parlé à M. EROUKHMANOFF ; et effectivement après, il y a eu des échanges de courriers et de mails concernant ce droit d'expression.

Le 27 juin, on s'est donc mis d'accord sur 3 000 signes pour la majorité, et 2 000 pour les groupes d'opposition. Et pour les élus n'appartenant pas à un groupe, à se répartir. Et là, la semaine dernière, juste avant le Conseil, on est passés à 4 000 signes pour la majorité et 3 000 pour que justement, ces 3 000 divisés par trois puissent faire 1 000 à M. EROUKHMANOFF et 2 000 pour vous, et non pas deux fois 666.

On a essayé de travailler pour une bonne définition de l'expression. On estime que c'est un espace équitable et suffisant, et que de toute façon le BMO n'est pas un instrument de propagande, mais un outil de communication, on le voit comme cela. Je rajoute qu'on a accepté aussi la photo, et que les articles qui paraîtront dans le BMO paraîtront aussi sur le site Internet.

**M. le Maire :** Merci chère Florence. Effectivement, pour l'article 8, Mme TOUATI, j'ai eu l'honneur de siéger à l'Assemblée Nationale, nous avons le droit d'aller dans les autres commissions, autres que la commission pour laquelle nous avons été élus, mais nous n'avons pas le droit de vote. Nous avons le droit de vote que si nous démissionnions de la commission permanente dans laquelle nous étions inscrits, et dans laquelle nous étions réinscrits dans une autre commission ; pour ce faire, là, nous avons le droit de voter. Là, en l'occurrence, il n'y a pas de légitimité de la personne qui vient, mais elle peut participer au débat, elle peut apporter son regard, son savoir, ses suggestions, ses remarques, etc., mais elle n'a pas le droit de vote. C'est tout. C'est délibératif. C'est ainsi puisque les commissions sont constituées par vote du Conseil Municipal, donc elles ont une légitimité électorale.

Le reste, Mme CROCHETON a fort bien répondu. M. ALONSO, le Conseil Municipal c'est quand même quelque chose de sérieux. Nous avons une commission qui s'est réunie à deux reprises. C'est vrai qu'il y a six mois pour le faire, vacances comprises, et que nous avons essayé de donner de l'ouverture sur ce règlement intérieur par rapport à celui qui existait auparavant. Nous avons aussi le souci de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer ; la preuve, c'est que vous pourrez vous exprimer. Mais en avril, je reçois une lettre, après des élections dans lesquelles vous êtes dans un groupe soudé et solidaire qui a travaillé, qui a imaginé, qui a voulu essayer de gouverner Saint Mandé, ce qui est très légitime. Vous étiez donc soudés et solidaires. Après vous arrivez : le premier jour ici, vous êtes divisés. Donc il faut déjà y comprendre, même pour les électeurs. C'est quand même intéressant : un électeur ça ne se trahit pas comme cela. Cela se maintient, c'est un capital, c'est un pacte que l'on place, c'est une confiance.

M. ALONSO m'a dit : « Moi, je vais m'appeler « Saint Mandé au centre de notre vie » ». Mme ROBINET nous écrit une lettre comme quoi elle va s'appeler : « Mon Paris, c'est Saint Mandé », très bien. Docteur EROUKHMANOFF, il ne nous écrit pas ; je suppose qu'il reste dans « Saint Mandé d'abord ». Ensuite, pour des raisons qui vous sont certainement très honorables, vous vous retrouvez, vous vous rencontrez, et vous vous aimez à nouveau. Très bien, c'est magnifique. Mais pendant ce temps-là, nous, on travaille, on a des commissions, on a du quotidien à gérer, on a l'avenir qui est plutôt noir à préparer, et on a préparé grâce à la commission du règlement intérieur un élément. Vous nous écrivez en septembre, très bien, on en prend acte. Simplement, la commission ayant voté sur les groupes, etc., on s'est débrouillé pour que vous puissiez avoir un droit d'expression pour que vous ne soyez pas lésés, et vous avez donc votre expression. Alors vous votez contre, c'est votre choix. Mais nous, nous allons continuer d'avancer parce que nous avons une responsabilité devant les électeurs, c'est de gérer Saint Mandé et nous y sommes depuis le premier jour de ce Conseil Municipal. Et nous sommes fidèles à la parole que nous leur avons donnée. Voilà nous en sommes là. Pour le reste, on peut toujours dire des choses.

Mme TOUATI, toutes les villes dans le Val de Marne, qu'elles soient de gauche, de droite ou du centre, accordent, comme l'a dit fort bien Florence CROCHETON, un droit d'expression à la majorité municipale. Toutes, à commencer par nos voisines, Fontenay en premier que l'on connaît tous bien ici puisqu'on est lié plus facilement avec Fontenay-sous-Bois qui est dans notre circonscription électorale, Charenton, Saint-Maurice, Vincennes partout. Donc il n'y a donc rien d'anormal à cela, et on a fait en sorte que vous puissiez avoir un maximum de signes, on en a 4 000, vous en avez trois plus trois plus trois cela fait 12 000, il y a de quoi largement s'exprimer. Si vous vous organisez entre vous, vous pouvez avoir des thématiques globales qui permettront de couvrir le spectre de la critique qu'il faut naturellement nous adresser. Et comme vous parlez fort bien, je suis persuadé qu'entre vous, vous allez pouvoir montrer une belle opération.

Nous, nous sommes dans la rigueur et dans le travail, nous avons un règlement intérieur, et je vous propose mes chers collègues de bien vouloir le voter. Ceux qui sont contre voteront contre, ceux qui sont pour voteront pour, et ceux qui s'abstiennent s'abstiendront.

Je mets donc aux voix ce règlement intérieur. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : 5.

**M. le Maire** : Qui s'abstient ? Et qui est pour ?

**M. le secrétaire** : 29.

**M. le Maire** : Merci M. le secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur du Conseil comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 0

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

#### **4. Création de comités consultatifs**

**M. Le Maire** : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, et là il s'agit de rentrer dans les dossiers de gestion. Là encore c'est la démocratie participative : création des comités consultatifs. La parole est à notre adjoint chargé des relations avec les citoyens, M. Philippe LE TYMEN.

**M. LE TYMEN** : Conformément aux dispositions de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants d'associations locales et administrés.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

Ces comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il est précisé que les avis émis par ces comités ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal.

Je vous propose donc de créer 6 comités consultatifs nécessaires pour la conduite des projets communaux, et de les dénommer comme suit :

- Quartier Nord
- Quartier Sud
- Quartier Centre
- Quartier Est
- Sport
- Culture et animation

Je vous invite mes chers collègues, vu l'avis favorable de la commission municipale en relation avec les citoyens, espaces urbains et vie quotidienne réunie le 10 septembre 2014 d'approuver la création de ces comités consultatifs.

**M. Le Maire :** Merci M. LE TYMEN. Avez-vous des questions ? M. TURBAN, M. BOKOBZA et Mme TOUATI dans l'ordre.

**M. BOKOBZA :** Bonsoir. J'avais une petite question à poser. Je voulais savoir comment les citoyens vont pouvoir s'inscrire ? Puisque c'est vous qui les désignez, est-ce que c'est des gens que vous connaissez ou ce sont des gens qu'on peut vous proposer ?

**M. Le Maire :** Bien sûr, nous allons ouvrir à tous les citoyens qui le souhaitent ces commissions de quartiers. Là on en crée six, mais peut-être qu'à l'avenir on pourra en créer d'autres sur d'autres thématiques. Notre souhait sur la proposition de M. LE TYMEN, c'est de faire en sorte que ce soit le plus ouvert possible. Nous allons donc utiliser le bulletin municipal d'octobre pour créer ces premières réunions, le site Internet. Je vais écrire aux plus d'associations, aux forces vives de la ville pour leur dire qu'il y a ces éléments. On va certainement faire des bulletins d'inscription, et puis on prendra les gens qui viendront en réunion de quartier puisque nous mettrons des petites banderoles dans les quartiers pour indiquer que la réunion, il y aurait une information. Je suis persuadé que dans la salle, il y a des gens qui seront passionnés pour venir dans ces comités.

Nous avons voulu que les élus puissent y aller, naturellement, s'ils le souhaitent, c'est ouvert aux élus. Ce qu'il faut, c'est qu'on ne soit pas en masse pour que les gens puissent s'exprimer puisque sinon il y a une tendance à kidnapper le débat. Puis je pense que ce sera intéressant. La Direction générale des services s'occupera des convocations et de la communication du secrétariat de ces groupes pour en faire le procès-verbal, et puis naturellement tirer les conclusions, les suggestions, et surtout pour les quartiers où on va venir nous parler peut-être d'un trou dans le trottoir, d'un lampadaire qui ne marche plus ou des choses comme cela et des sujets plus importants. Donc cela permettra d'avoir un échange, et cela alimentera les commissions permanentes du Conseil Municipal.

**M. BOKOBZA :** On aura donc des gens de toutes tendances confondues ? C'est ce qui est important pour nous.

**M. Le Maire :** Tout à fait, bien sûr, c'est évident.

**M. BOKOBZA :** Que ce ne soit pas des gens qui sont proches, sûrement que tout le monde a des gens à proposer. Mais nous, on aura sûrement des gens à proposer.

**M. Le Maire :** Je ne doute pas un instant qu'il y a quelques personnes que je vois au fond de la salle soient au pas de charge en premiers dans ces réunions.

**M. BOKOBZA :** Je n'ai pas donné de nom encore, ma liste n'est pas encore prête.

**M. Le Maire :** Je m'en doute, mais il faut envoyer des gens qui ont le souci de Saint-Mandé, et pas spécialement d'un parti politique ou d'un substrat extramunicipal. Vous comprenez ce que je veux dire ?

**M. BOKOBZA :** C'est cela justement.

**M. Le Maire :** Parfait. Je demande à Philippe d'ailleurs de réunir sa commission pour approfondir ces commissions, c'est ce qu'il m'a proposé, pour initier ceux qui sont dans la commission relations avec les citoyens pour approfondir l'organisation de ces comités que nous souhaitons le plus libres possible, dans la courtoisie naturellement et dans le respect de l'autre. Il y aura un petit règlement intérieur quand même parce qu'il faut faire attention aux dérapages qui peuvent être faciles.

Moi j'ai assisté dans d'autres villes, quand j'étais député, j'allais à Fontenay ou à Vincennes, et des fois il y a des gens qui règlent leur problème de copropriété. Il faut donc faire attention à ces choses-là, ou il y a aussi des ressentis. Il faut donc que ce soit plus apaisé possible, il faut que cela serve la Ville. Que ce soit un élément émetteur/récepteur. Qu'on puisse surtout écouter, expliquer ce qui est déjà fait et prendre acte de ce qui n'est pas compris, de ce qui ne marche pas, de ce qui marche bien, et qu'il faut encore pousser, et ainsi de suite pour améliorer, etc.

Nous aurons aussi très prochainement la refonte totale du Conseil des Sages qui passera au prochain conseil de décembre avec toute une logique que nous sommes en train de travailler et qui passera aussi dans la commission à la fois de M. ASSOULINE et des relations avec les citoyens puisque cela concerne les deux commissions.

Il y avait Gaël TURBAN, je crois.

**M. TURBAN :** Non, c'est bon, merci.



**M. Le Maire** : Mme TOUATI.

**Mme TOUATI** : Les créations de ces comités consultatifs nous paraît un premier pas intéressant vers une démocratie locale, ce que nous défendons lors des municipales. Mais là une question : concernant les commissions, il y a quatre commissions géographiques, deux thématiques. Ne pensez-vous pas que compte tenu du contexte, il aurait été intéressant de mettre en place une commission qui, je n'ai pas l'intitulé exact, civisme et respect de l'autre, civisme et tolérance ? Je crois que ce ne serait pas inutile à Saint-Mandé sur le bien-vivre ensemble. On aura peut-être l'occasion d'en reparler au cours du Conseil Municipal.

**M. Le Maire** : Mme TOUATI, vous avez entièrement raison, et votre suggestion a déjà été retenue par la majorité municipale. Ce que nous allons lancer mi-octobre, les ateliers de la tranquillité publique, sur trois thématiques pour faire parallèle et travailler au nouveau comité de prévention de la délinquance locale. Nous allons utiliser cet outil pour faire trois ateliers complémentaires, mais qui sont pour l'instant liés au comité de prévention. C'est pour cela qu'on ne les a pas mis tout de suite dans les comités consultatifs. Nous pourrions dans un deuxième temps les faire glisser dedans.

Nous aurons un atelier de travail sur la violence conjugale, la violence parentale, la violence aux enfants. Nous aurons un deuxième groupe de travail atelier sur les jeunes et les addictions : drogues, alcool, Internet, etc. Et puis un troisième groupe de travail qui sera l'atelier plus spécifiquement atelier de la tranquillité publique dans lequel naturellement, les mots que vous avez employés à juste titre Mme TOUATI, je vous en remercie, de civisme, de courtoisie, de politesse, de règle de vie en commun. Nous allons reprendre le travail déjà largement engagé il y a quelques années, et fort bien engagé, mais qui est à remettre sans cesse sur le métier de cette vie en commun, et on en parlera certainement tout à l'heure. Mais ce sera une manière de pouvoir évoquer ces sujets, et d'avoir avec les commissions de quartier un relai complémentaire.

Lorsque ces ateliers préparatoires du comité seront terminés, on verra si on les maintient en vie pour continuer le travail ou si on les transfère pour les deux premiers au CCAS ou à une commission municipale, la commission municipale d'Alain ASSOULINE ou on en crée une nouvelle. L'atelier sur la tranquillité publique pourra se transformer, je pense, c'est l'idée que j'en ai moi, de comité consultatif de la tranquillité publique. Cela vous va Mme TOUATI ? Parfait.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous mettons cette délibération que vous avez sur votre écran aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Abstentions ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Pour ?

**M. le secrétaire** : 34.

**M. Le Maire** : Très bien.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la création de comités consultatifs.

##### **5. Décision modificative n°2 du budget primitif 2014 de la commune**

**M. Le Maire** : Nous arrivons maintenant à la décision modificative numéro 2 du budget primitif 2014 de la commune, et la parole est à Marc MEDAN, adjoint au maire chargé des finances.

**M. MEDINA** : Merci M. le Maire, mes chers collègues. La Décision modificative n°2 du budget primitif 2014 de la commune. A la fin du 3ème trimestre 2014, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes, comme le détaille le tableau suivant :

## Investissement

## Dépenses

Nature	Décision
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 132,00
Total dépenses DM	1 132,00

## Investissement

## Recettes

Nature	Décision
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-295 865,97
Total recettes DM	-295 865,97
<b>Résultat Investissement</b>	<b>-296 997,97</b>

## Fonctionnement

## Dépenses

Nature	Décision
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-295 865,97
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-632,00
616 PRIMES D'ASSURANCES	1 765,00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	-500,00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	420 000,00
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	1 500,00
6748 AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 808,86
Total dépenses	128 075,89

## Fonctionnement

## Recettes

Nature	Décision
7078 AUTRES MARCHANDISES	1 075,89
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	127 000,00
Total recettes	128 075,89

<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------	-------------

Je vous rappelle que le budget primitif est une prévision visant à autoriser les dépenses et les recettes de la commune, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Les décisions budgétaires modificatives sont des actes permettant de corriger certaines évaluations prévues au budget primitif en tenant compte des aléas pouvant survenir dans l'année. Il s'agit donc d'actes budgétaires nécessaires et normaux, d'autant plus que cette année le budget primitif a été voté très tôt dans l'année. Il est donc tout à fait normal d'avoir quelques ajustements en cours d'année.

Je vais commencer par la section de fonctionnement, avec en recettes de fonctionnement des rôles supplémentaires relatifs aux taxes foncières et d'habitation pour 127 000 euros. C'est une nouvelle qui est plutôt positive, sachant qu'habituellement ces rôles supplémentaires représentent des montants compris entre 70 000 et 150 000 euros. On est donc plutôt dans la fourchette haute de ces rôles supplémentaires.

En dépenses de fonctionnement, la dépense principale est relative aux frais de personnel. Elle s'élève à 420 000 euros qui correspondent à un certain nombre d'ajustements, mais aussi de précautions. Elle représente, le montant peut paraître important, ceci étant, 2,4 % de la masse salariale globale de la commune qui, je vous le rappelle, s'élève à 17 900 000 euros.

Les raisons principales de cette inscription sont les suivantes : d'abord un point a été fait sur la masse salariale à fin juin, et on a tiré les conséquences du niveau de la masse salariale à cette période de l'année, donc à fin juin.

La première raison est la revalorisation des agents des catégories B et C. C'est donc une décision gouvernementale sur laquelle nous n'avons pas prise. Nous avons inscrit au budget une dépense de 250 000 euros, et en fait, la dépense réelle qui est estimée aujourd'hui s'élève à 450 000 euros. Il y a donc environ 200 000 euros de plus liés à cette revalorisation.

Les autres éléments qui expliquent cette inscription sont la hausse modérée mais régulière de la fréquentation des centres de loisirs. Egalement une demande de l'ordre de 80 000 euros consacrée au rachat des jours de RTT par les agents de la commune. Par rapport à ce qui était prévu, une dépense supplémentaire de 80 000 euros doit être inscrite dans cette décision modificative.

Je dirais que par rapport aux dépenses qui avaient été estimées à fin juin, le deuxième semestre de l'année devrait être un peu en retrait du fait qu'il y a un certain nombre de postes vacants correspondant à des cadres de la commune, donc des économies que l'on peut estimer à 100 000 euros environ.

C'est un montant important qui a été inscrit. Encore une fois, il a été inscrit à titre de précaution, et je pense qu'en fait nous n'atteindrons pas ce montant de 420 000 euros en dépenses de personnel supplémentaire. Ceci dit, par précaution et par prudence, c'est le montant qui vous est présenté aujourd'hui. Ce montant va être équilibré par une inscription de 295 000 euros correspondant à un virement de la section de fonctionnement.

Pour rappel, suite à la reprise des résultats 2013, dans la décision modificative budgétaire numéro 1, la section d'investissement faisait apparaître un suréquilibre de 3 924 343,31 euros. Ainsi, le solde négatif, en section d'investissement, de la décision présentée, ne remet en cause aucune dépense. Donc c'est une inscription qui ne pénalise en rien la section d'investissement.

Au niveau de la section d'investissement elle-même, mise à part le virement qui est fait en faveur de la section de fonctionnement de 295 000 euros, nous avons des immobilisations corporelles pour 1 132 euros. Ce sont des montants tout à fait modiques concernant des matériels utilisés, notamment dans la Maison des Marronniers. Voilà les commentaires que je pouvais faire sur la décision modificative n°2, et je suis prêt à répondre à vos questions.

**M. Le Maire :** Merci cher Marc MEDINA. Y a-t-il des interventions ? M. BEJAOU.

**M. BEJAOU :** Merci M. MEDINA. Un commentaire sur le dépassement de 420 000 euros, nous comprenons qu'il relève bien du principe de précaution. Comme vous l'avez rappelé, on sait bien qu'aucune prévision à 12 mois, voire plus, n'est exacte à 100 %. La bonne gestion, comme vous l'avez dit, c'est d'ajuster le budget à la lumière d'éléments plus récents apportés à votre connaissance. 80 000 euros ce n'est qu'environ 2 % de la masse salariale de la ville, on l'a compris, mais ce sont 420 000 euros tout de même.

On ne conteste aucunement les revalorisations des traitements des catégories B et C, ni le rachat des jours de RTT ; c'est un fait, et que cela soit clair. Ce que je comprends moins bien, mais cela est peut-être dû à mon regard nouveau, c'est pourquoi sur un poste de budget qui malgré tout devrait être le moins difficilement prévisible de tous, trois mois avant la fin de l'année calendaire, on ajuste par prudence et par précaution d'un montant malgré tout aussi substantiel. Sur les éléments, je dirais, plus difficilement à prévoir, c'est quelque chose que l'on peut conceptuellement comprendre ; sur des aspects rémunération et acquis sociaux, qui plus est dans la fonction publique, c'est quelque chose que j'ai plus de mal à appréhender.

**M. MEDINA :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. LERAY :** Juste un mot et une explication de vote : de même que nous avons voté contre le budget primitif, nous voterons contre cette modification.

**M. Le Maire :** Merci M. LERAY pour cette explication de vote. Une réponse à M. BEJAOU, M. MEDINA s'il vous plaît.

**M. MEDINA :** Il y a un autre élément dont je n'ai pas parlé, c'est l'incidence des nouveaux rythmes scolaires. Vous vous rappelez qu'en début d'année, les choses étaient en réflexion. Et j'ai un tableau relatif au personnel d'animation et au personnel surveillant qui est en augmentation, et cela, nous ne pouvions pas le savoir en début d'année. C'est l'une des explications. Cela porte quand même sur un nombre de postes non négligeable puisqu'en effectifs de directeurs et d'animateurs, il y a un poste créé, il y a quatre postes créés sur les animateurs vacataires au niveau de la pause méridienne, et il y a des postes d'animateurs vacataires

pour le mercredi qui ont été créés également, donc six postes créés. Et également au niveau du personnel surveillant, il y a également une augmentation de sept postes. Donc ce sont des éléments que l'on ne pouvait pas prévoir de façon précise en début d'année, et qui malheureusement s'imposent à nous puisque la réforme des rythmes scolaires est bien entrée en vigueur depuis la rentrée.

Egalement pour les revalorisations des catégories B et C, je vous ai dit que la prévision avait été de 250 000 euros, elle était peut-être un peu prudente ; la réalité c'est quand même de 450 000 euros. Les rachats de jours de RTT, ce n'est pas prévisible également. Cela reste à la main des collaborateurs de la commune. On ne sait pas d'avance quels seront les montants des jours des RTT qui seront rachetés, et le montant est quand même important puisqu'il est de 80 000 euros.

Voilà les explications que je peux donner actuellement. Encore une fois, je pense que nous terminerons l'année à un niveau inférieur à ce qui est prévu compte tenu de cette décision modificative, à la fois du fait de postes vacants et du fait d'une politique de la Direction du personnel qui est très attentive à l'évolution de la masse salariale. Quand des postes se libèrent, il est fait un examen tout à fait approfondi des possibilités de redéploiement. Il y a quelques postes qui sont « gagnés » par rapport à l'année 2013. Il y a donc des plus et des moins, c'est bien normal. Encore une fois, le budget primitif a été voté très tôt dans l'année. Il y a eu la réforme des rythmes scolaires dont nous ne pouvions pas d'avance apprécier les conséquences de façon précise. C'est ce qui explique cette inscription, encore une fois qui n'est que de 2,4 % du total de la masse salariale.

**M. Le Maire :** Merci M. MEDINA. Je vais mettre donc aux voix. Contre ?

**M. le secrétaire :** Trois.

**M. Le Maire :** Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire :** Six.

**M. Le Maire :** Qui est pour ?

**M. le secrétaire :** 25.

Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n°2 du budget primitif 2014 de la commune comme suit :

Contre : 3 M. Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, M. Sandra PROVINI

Abstentions : 6 M. Jean BOKOBZA, M. Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, M. Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, M. Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, M. Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M. Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, M. Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, M. Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M. Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, M. Marianne VERON, M. Dominique TINEL, M. Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, M. Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M. Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE

## **6. Décision modificative n°2 du budget annexe d'assainissement 2014**

**M. Le Maire :** Le point suivant de l'ordre du jour appelle la décision modificative numéro 2 du budget annexe d'assainissement 2014. La parole est à notre adjoint chargé des finances M. Marc MEDINA.

**M. MEDINA :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues. A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses du budget assainissement.

Investissement

Dépenses

Nature	Décision
1641 Emprunts	15 000,00
2315 Immobilisations en cours	-15 000,00
Total dépenses DM	0,00

Donc on inscrit au niveau des emprunts une dépense supplémentaire de 15 000 euros, et au niveau des immobilisations en cours, une désaffectation à hauteur de 15 000 euros.

Alors juste une explication par rapport aux emprunts. Ces 15 000 euros correspondent au capital qui est versé à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en remboursement des prêts accordés par cette Agence à la commune. En début d'année, nous ne savons pas quel est de façon précise le montant des remboursements en capital. Etant donné que lorsqu'il y a de nouveaux emprunts, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie réédite des tableaux d'amortissement, et nous les communique au cours du deuxième trimestre. En début d'année, nous avons un chiffre approximatif au vu des éléments qui sont en notre possession ; et à réception des nouveaux tableaux d'amortissement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, nous sommes contraints de revoir ce chiffre et de l'ajuster.

Voilà ce que je pouvais dire au niveau de cette décision modificative numéro 2 du budget de l'assainissement.

Une autre précision. A la suite de recherches qui ont été effectuées par la Direction des finances, nous avons détecté une erreur sur la récupération du fonds de compensation de la TVA 2011. Là, c'est une bonne nouvelle que je vous annonce : nous allons récupérer un montant de 102 194 euros sur le fonds de compensation de la TVA. Je tiens à remercier la commission des finances pour sa vigilance. Elle est remontée jusqu'en 2011 pour vérifier que toutes les sommes que nous devons récupérer au niveau de ce fonds de compensation de la TVA pouvaient bien être récupérées, et donc cette erreur a été détectée. Nous avons la notification du préfet du Val de Marne relative à ce versement. Ce versement va venir en plus sur le budget assainissement de la commune.

**M. Le Maire** : Merci cher Marc qui viendra aussi abonder tous les travaux que nous faisons en ce moment puisque depuis cinq ans nous sommes lancés dans une rénovation complète de nos réseaux ; d'où d'ailleurs l'importance de la TVA puisque c'est un investissement.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais vous demander mes chers collègues de voter cette délibération. Vous avez le texte sur vos écrans. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire** : Cinq.

**M. Le Maire** : Qui est pour ?

**M. le secrétaire** : 28.

**M. Le Maire** : Merci mes chers collègues, merci M. le secrétaire.

Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n°2 du budget primitif annexe 2014 de l'assainissement comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 6 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 28 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

## **7. Fixation des montants des bases minimum servant à l'établissement de la cotisation foncière des entreprises**

**M. Le Maire** : La parole est à M. Marc MEDINA, toujours, pour la fixation des montants des bases minimum servant à l'établissement de la cotisation foncière des entreprises.

**M. MEDINA** : L'article 76 de la Loi de Finances pour 2014, promulguée le 29 décembre 2013, prévoit un nouvel aménagement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en instaurant un nouveau barème de

fixation du montant de la base minimum indexé sur le chiffre d'affaires ou de recettes des redevables (passage de 3 à 6 tranches).

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum issue de la loi de finances	Rappel : base appliquée en 2013 à Saint-Mandé	Rappel : base appliquée en 2014 à Saint-Mandé
Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 210 et 500 €	1794 € soit une cotisation pour l'entreprise de 643 €	500 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 210 et 1 000 €		1 000 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur à 100 000 €	Entre 210 et 2 100 €		1 817 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 210 et 3 500 €		1 817 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 210 et 5 000 €		1 817 €
Supérieur à 500 000 €	Entre 210 et 6 500 €		1 817 €

Ce nouveau barème s'appliquait à compter de la Contribution due au titre de l'année 2014 en cas de délibération prise par les communes avant le 21 janvier 2014. A défaut de délibération, ce qui a été le cas pour Saint-Mandé, le montant de la base minimum applicable est égal à celui qui a été appliqué au titre de l'année 2013. Mais, dans le cas où ce montant excède la limite supérieure de la base minimum applicable dans les 3 premières tranches dont relèvent les contribuables, il est ramené à cette limite.

Les limites supérieures des deux nouvelles premières tranches de la base minimum (500€, 1 000€) se situant très en deçà du niveau de base minimum actuellement appliqué à Saint-Mandé (1 817€), l'application de ce nouveau barème sur les seules tranches inférieures a généré pour 2014 une perte significative du produit de la C.F.E. pour la Ville de l'ordre de 220 000 à 270 000 euros.

Pour neutraliser l'impact de ce nouveau dispositif, il est donc proposé au Conseil municipal de fixer pour chacune des tranches les montants de base minimum servant à l'établissement de la Cotisation Foncière des Entreprises suivants :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum	A titre indicatif cotisation due (taux 2014)
Inférieur ou égal à 10 000 €	500 €	168 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1 000 €	336 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur à 100 000 €	2 100 €	706 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	3 500 €	1 177 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	5 000 €	1 681 €
Supérieur à 500 000 €	6 500 €	2 185 €

Cette augmentation de la cotisation minimum, pour les tranches supérieures notamment, se justifie à la fois par l'introduction d'une plus grande progressivité des prélèvements en fonction de l'importance du chiffre d'affaires – et c'est ce qui était voulu par les pouvoirs publics lorsqu'ils ont voté cette loi – et par l'enjeu de sauvegarde des équilibres financiers de la commune.

Pour apporter quelques commentaires à ce que je viens de dire, la Ville est restée en l'état par rapport au barème antérieur pour 2014, ce qui provoque une perte budgétaire de 220 000 à 270 000 euros. Dans le contexte actuel des finances locales pour l'année en cours, et surtout pour les années qui viennent, il était absolument nécessaire de compenser cette perte. Nous ne pouvions compenser cette perte qu'en augmentant les bases minimum comme nous l'autorisait la loi. Ce qui fait que les bases qui vous sont proposées vont avoir pour conséquence une diminution des cotisations pour les entreprises réalisant moins de 32 000 euros de chiffre d'affaires. Ces diminutions de cotisations sont quand même assez substantielles pour des petites entreprises puisqu'elles représentent au maximum 462 euros pour la première tranche d'entreprise, et pour 280 euros pour la deuxième tranche.

Ensuite, pour les tranches concernant les entreprises qui réalisent des chiffres d'affaires supérieurs à 32 000 euros et inférieurs à 100 000 euros, il y aura une augmentation des cotisations maximales de 118 euros. Pour les entreprises réalisant des chiffres d'affaires compris entre 100 000 et 250 000 euros, il y aura des cotisations qui pourront atteindre un supplément maximum de 626 euros. Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 euros, la perte pour ces entreprises, c'est-à-dire le montant de cotisation CFE qu'elles auront à payer en plus pourra atteindre un maximum de 110 069 euros. Et pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros, le supplément de cotisation CFE pourra s'élever au maximum à 1 712 euros.

Je dois dire qu'à Saint-Mandé, nous avons un tissu d'entreprises ou d'auto entrepreneurs qui est le suivant :

Nous avons environ 1 000 contribuables à la CFE qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 32 000 euros. Ensuite, pour la tranche supérieure, il y a 260 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires entre 32 000 et 100 000 ; 208 entre 100 000 et 250 000 ; 100 entre 250 000 et 500 000, et 117 entreprises au-delà de 500 000 euros.

Il va donc y avoir plus de la moitié des entreprises de Saint-Mandé pour lesquels la CFE sera en diminution. Pour l'autre moitié, la CFE sera en augmentation.

Voilà de façon très abrégée, je suis désolé, je ne veux pas vous inonder de chiffres. Ce qui me paraît également important, c'est que cette décision qui a été prise par la commune de Saint-Mandé n'est pas originale par rapport à ce qui s'est fait dans les communes du Val de Marne qui se sont déjà prononcées sur cette augmentation de la CFE, et notamment la ville de Vincennes, notre voisine, qui a pris exactement la même décision.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

**M. Le Maire :** Merci M. MEDINA. Y a-t-il des interventions sur ce sujet important dû à des décisions de l'année dernière ? M. ALONSO, je vous en prie.

**M. ALONSO :** La CFE, c'est la rencontre d'une base et d'un taux. Les bases adoptées par Vincennes sont effectivement les mêmes que celles proposées ce soir. A ma connaissance, le taux de Saint-Mandé est plus important que celui de Vincennes, si je ne m'abuse, M. MEDINA ?

**M. MEDINA :** Le taux, c'est ce qui est voté au budget primitif. Il est peut-être plus important que celui de Vincennes. Je n'ai pas le taux de Vincennes.

**M. ALONSO :** Sinon, la progressivité en six tranches, c'est une bonne chose en termes de justice sociale. Mais ici on parle de chiffre d'affaires et non pas de bénéfices. Les deux premières tranches sont depuis l'an dernier plus avantageuses pour les petites entreprises et les auto-entrepreneurs, c'est bien pour des entreprises qui par définition sont plus fragiles. On peut comprendre l'argument de stabiliser les finances, et je comprends tout à fait, il y a un manque à gagner. Mais pourquoi systématiquement retenir les marges maximales ? On pourrait, si je ne m'abuse, ne pas aller dans le maximum, on a une fourchette dans laquelle on pourrait se positionner.

**M. MEDINA :** Oui, sur le premier point, vous parlez de bénéfices, on ne calcule pas la CFE sur les bénéfices ou pertes des entreprises. C'est-à-dire qu'une entreprise soit en bénéfice ou en perte, elle doit payer l'impôt.

Sur le deuxième point, en fait nous avons fait un calcul pour équilibrer les nouvelles données relatives à la CFE. C'est-à-dire que nous avons, pour respecter la diminution de la CFE sur les premières tranches, il a fallu ajuster les tranches supérieures. Nous avons fait en sorte – et cela c'est aussi une prévision, et elle a été faite à partir de calculs de la Direction Générale des Finances – d'équilibrer pour le budget de la commune la perte de CFE avec le supplément de CFE. Ce qui nous a amenés à appliquer, et à vous proposer ces nouvelles bases.

C'est simplement un ajustement qui a été fait pour que l'incidence de la réforme soit indolore pour les finances de la commune.

**M. ALONSO** : Je vais vous dire ce que nous allons voter. Je crains le retour de flamme de la deuxième partie d'entreprises que vous avez évoquées. Naturellement, pour la première partie effectivement, il n'y aura pas de problème. Donc malgré quelques bienfaits, trop d'incertitudes pour se prononcer en connaissance de cause de mon point de vue. Nous voterons donc contre.

**M. Le Maire** : Merci M. ALONSO pour vos explications de vote. Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Deux.

**M. Le Maire** : Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Qui est pour ?

**M. le secrétaire** : 32.

**M. Le Maire** : Merci M. le secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation des montants des bases minimum servant à l'établissement de la cotisation foncière des entreprises comme suit :

Contre : 2 M. Luc ALONSO, Mme Lucile ROBINET

Abstentions : 0

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

#### **8. Subvention exceptionnelle au profit de l'association août secours alimentaire**

**M. Le Maire** : Le point suivant appelle l'intervention de M. Alain ASSOULINE adjoint au maire concernant la subvention exceptionnelle à l'association Août-secours-alimentaire.

**M. ASSOULINE** : Merci M. le Maire, Mes chers collègues. Monseigneur Michel Santier, évêque de Créteil, a sollicité de la commune, par courrier du 05 juin 2014, une subvention de 1 500 euros pour l'associer au projet de l'association Août-secours-alimentaire 94. Cette dernière assure durant le mois d'août la distribution de colis alimentaires.

Je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable de la commission municipale finances et évaluation des politiques publiques réunie le 25 septembre 2014, d'approuver le versement de cette subvention.

**M. Le Maire** : Merci. Nous avons déjà passé cette subvention l'année dernière pour venir en aide à cette association qui permet un secours alimentaire pendant l'été, pendant que d'autres associations qui ont l'habitude de le faire sont au repos ou préparent les campagnes suivantes.

Mme TOUATI, je vous en prie.



**Mme TOUATI** : Juste une observation que j'avais faite en commission finances. Cette subvention, elle tend à ne plus devenir exceptionnelle puisqu'on la revote tous les ans. Est-ce qu'elle ne pourrait pas être comprise dans le vote des subventions banales qu'on vote en début d'année ?

**M. Le Maire** : Vous avez raison Mme TOUATI, sauf que la personne qui nous a écrit, en l'occurrence Monseigneur SANTIER, nous a écrit qu'en fin juin, début juillet pour dire qu'il recommençait l'opération de l'année d'avant. Dans la lettre que le Conseil lui a répondu par mon intermédiaire, je lui ai demandé de bien vouloir essayer de nous prévenir à l'avance pour qu'on puisse acter de façon plus facile l'aide éventuelle que nous pouvions lui faire parvenir.

Je mets donc aux voix cette délibération dont vous avez les articles sur vos écrans. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Abstention ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Et pour ?

**M. le secrétaire** : 34.

**M. Le Maire** : Merci pour l'unanimité de notre Conseil.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros au profit de cette association.

## **9. Subvention exceptionnelle à l'association Vaincre la mucoviscidose**

**M. Le Maire** : Mme Caroline QUERON, Conseillère municipale déléguée, va nous parler de la subvention exceptionnelle à l'association Vaincre la mucoviscidose.

**Mme QUERON** : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Le projet « Festival la belle étoile » organisé par le Conseil Municipal Jeunes qui s'est déroulé les 6,7 et 8 juin 2014 a permis de récolter des dons d'un montant de 767,69 € au profit de l'Association Vaincre la Mucoviscidose.

Je vous propose mes chers collègues vu l'avis favorable de la commission municipale finances et évaluation des politiques publiques réunie le 17 septembre 2014 d'attribuer une subvention exceptionnelle de 767,69 euros au profit de l'association Vaincre la mucoviscidose.

**M. Le Maire** : Merci Caroline. Y a-t-il une question ? Je voudrais rappeler combien le Conseil Municipal Jeunes a fait des choses tout à fait exceptionnelles et très dynamiques. Ils sont vraiment dynamiques, ils sont généreux. Cela était l'une des opérations. Il y a eu ensuite l'opération coupe du monde qui a aussi marché, malgré le bon parcours de l'équipe de France mais qui s'est arrêtée à un moment donné. Tout cela a été très chaleureux, très convivial. Ils l'ont organisé avec beaucoup de talent et un sens de l'engagement très fort. Nous sommes donc là leur porte-parole vis-à-vis de l'association Vaincre la mucoviscidose. Il s'agit donc d'envoyer cette subvention à cette association. M. TURBAN.

**M. TURBAN** : Nous n'avons pas eu les chiffres en commissions sur combien avait coûté cette opération parce qu'il y avait trois films : Les Croods, E.T. et je ne sais plus. Et on ne nous disait pas à combien s'élevaient les droits à la SACEM par exemple : John WILLIAMS sur E.T., ça doit coûter beaucoup, et si on avait obtenu les droits du CNC pour le faire. Parce que je sais que c'est une fortune que les films en plein air.

**M. Le Maire** : Ils avaient obtenu les droits du CNC puisque j'avais signé les lettres pour ce faire. On va vous le faire parvenir pour la prochaine commission, vous notez M. Alexandre. Vous allez marquer cela de façon que l'on puisse savoir exact.

Il faut bien être conscient que l'élément du Conseil Municipal avait un coût, et c'est dans le budget annuel que nous votons pour le Conseil Municipal dans lequel ils ont puisé pour investir et faire cela. Mais je pense que Mme TOUATI parlait du civisme tout à l'heure, c'est véritablement un exemple à suivre. Ces jeunes avec leur enthousiasme vont apporter aussi beaucoup de convivialité à la ville, et on ne peut que s'en réjouir. Mais nous vous ferons parvenir effectivement, qu'on puisse voir le décalage peut-être d'un investissement

généreux entre les besoins et les capacités. C'était une première, et peut-être que les Saint-Mandéens iront encore plus la prochaine fois malgré les orages qui ont perturbé le dernier film.

Mme QUERON, nous allons voter votre délibération. Que celles et ceux qui sont contre se prononcent contre.

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Abstentions ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Et pour ?

**M. le secrétaire** : 34.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 767,69 euros au profit de cette association.

#### **10. Subvention exceptionnelle à l'association Les Petits Princes**

**M. Le Maire** : La suite c'est la coupe du monde, là c'est et Nicolas COHEN, Conseiller municipal, qui va nous parler de la subvention exceptionnelle à l'association Les Petits Princes.

**M. COHEN** : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Le projet « Saint-Mandé avec les bleus » organisé par le Conseil Municipal Jeunes qui s'est déroulé du 13 juin au 13 juillet 2014 a permis de récolter des dons d'un montant de 308,20 € au profit de l'association Petits Princes.

Je vous propose, chers collègues, vu l'avis favorable de la commission municipale finances et évaluation des politiques publiques réunie le 17 septembre 2014 d'attribuer une subvention exceptionnelle de 308,20 euros à l'association Petits Princes.

**M. Le Maire** : Merci cher Nicolas. Des questions ? Il n'y en a pas, c'est le même élément. Ce qu'il faudra, c'est qu'on aide nos jeunes Conseillers municipaux à avoir plus d'autorité à l'entrée de la salle puisque j'y ai été et plusieurs fois j'ai vu des personnes qui venaient, qui hélas ne mettaient pas ne serait-ce qu'un euro ou 50 centimes ou quelque chose pour participer. Donc la recette peut apparaître faible, mais elle est celle de la générosité. Je pense qu'il faut la prendre ainsi, et c'est un encouragement au Conseil Municipal des Jeunes.

Qui est contre cette délibération ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Et qui est pour ?

**M. le secrétaire** : 34.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 308,20 euros au profit de cette association.

#### **11. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de stationnement sur voirie et hors voirie**

**M. Le Maire** : La parole est à M. LE TYMEN, adjoint au maire chargé des relations avec les citoyens, concernant l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant numéro 3 au contrat de délégation de service public de stationnement sur voirie et hors voirie.

**M. LE TYMEN** : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Par délibération du 27 juin 2001, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation de stationnement à Saint-Mandé, en s'appuyant sur le postulat suivant :

- l'offre de stationnement accuse un déficit estimé à 700 places,
- la rotation sur les emplacements payants sur voirie est insuffisante du fait de la présence de nombreux véhicules "ventouses".

Les objectifs de la mise en œuvre d'une telle procédure s'articulent donc autour de 2 axes :

- le premier, redéfinir le périmètre et les conditions d'exploitation du stationnement payant sur voirie,
- le second, optimiser la gestion du parking Charles Digeon.

Au terme de la procédure de choix du délégataire, un contrat de concession de service public a été signé entre la Ville et la Société Omniparc, pour une durée de 30 ans.

Ce contrat confiait au concessionnaire la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie.

Dans le cadre dudit contrat, le concessionnaire devrait notamment :

- gérer le stationnement payant sur voirie, incluant la rénovation du stationnement existant et la réalisation des travaux neufs liés aux modifications du périmètre du stationnement,
- réaliser puis gérer l'exploitation des parcs de stationnement Sacrot, Mouchotte et Sainte-Marie,
- rénover, puis exploiter le parc de stationnement Charles Digeon,

Un avenant n°1 au contrat de concession a été conclu le 15 décembre 2005 entre la Ville et le concessionnaire, destiné à actualiser un certain nombre de données factuelles et de préciser les obligations respectives des parties.

Cet avenant a notamment permis :

- d'actualiser le périmètre de stationnement payant sur voirie, ainsi que les investissements liés à réaliser par le concédant,
- de rappeler les obligations contractuelles de la Ville s'agissant de la surveillance du stationnement payant,
- de répartir entre les parties les surcoûts de travaux constatés par le concessionnaire s'agissant des parkings Sainte-Marie et Charles Digeon,
- de modifier la clause d'indexation initialement prévue, suite à la disparition de l'indice PscC publié par l'INSEE.

Le 12 juin 2008, la société Q-Park France Holding SAS a racheté le groupe EPOLIA dont faisait partie la société Omniparc. Ce changement de groupe n'a pas eu d'incidence sur le montant de DSP, le concessionnaire restant le même.

Par suite de divergences dans l'interprétation des dispositions contractuelles, la Ville de Saint-Mandé et le concessionnaire ont souhaité procéder à la conclusion d'un avenant n°2 au contrat en date du 26 juin 2012, afin de préciser le périmètre du contrat ainsi que les droits et obligations des parties, et de préciser les modalités de facturation des neutralisations de places.

Cet avenant n°3 a pour but d'autoriser la fusion de la société OMNIPARC à la société Q-PARK France SAS. En effet, dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe Q-PARK, la société OMNIPARC a été fusionnée le 30 avril dernier au sein de la société Q-PARK France SAS, société ayant pour vocation à être la société opérationnelle du groupe regroupant l'ensemble des collaborateurs. Cette fusion étant assimilée, en droit, à une cession de contrat, l'autorisation de la Ville de Saint-Mandé est donc requise.

C'est pourquoi je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable de la commission de délégation des services publics du 10 septembre 2014, des commissions municipales relations avec les citoyens, espaces urbains et vie quotidienne et des finances qui se sont tenues respectivement les 10 et 17 septembre 2014 d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant numéro 3 au contrat de délégation de service public de stationnement sur voirie et hors voirie.

**M. Le Maire** : Merci Cher Philippe de cette longue explication pour un changement de raisons sociale, mais c'est important de le faire. Y a-t-il des questions ? M. LERAY, je vous en prie.

**M. LERAY** : Nous nous abstenons sur cette question car nous avons toujours considéré que le contrat initial passé entre la ville et l'opérateur était défavorable aux intérêts de la Ville.

**M. Le Maire** : Merci M. LERAY de votre explication de vote. Je vais donc mettre aux voix cette délibération et ce changement de raison. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Deux.

**M. Le Maire** : Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire** : Trois.

**M. Le Maire** : Et qui est pour ?

**M. le secrétaire** : 29.

**M. Le Maire** : Merci M. le secrétaire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de stationnement sur voirie et hors voirie comme suit :

Contre : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Abstentions : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. GaëL TURBAN

## **12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la convention à passer entre Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la ville de Saint-Mandé pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève des compteurs gaz**

**M. Le Maire** : La parole est à M. Philippe IZRAELEWICZ concernant l'autorisation donnée à M. le Maire d'approuver la convention à passer entre le Gaz Réseau Distribution France GRDF et la ville de Saint-Mandé pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève des compteurs. M. IZRAELEWICZ, vous avez la parole.

**M. IZRAELEWICZ** : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur :

- d'une plus grande fiabilité du comptage,
- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations,
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le projet de GRDF a pour objet le remplacement de l'ensemble des compteurs des 11 millions de consommateurs, résidentiels et petits professionnels, par des compteurs évolués permettant la transmission à distance, chaque mois, des index de consommation réelle. Ce projet s'inscrit dans le contexte européen (directive sur l'efficacité énergétique du 25 octobre 2012) et sur le plan national avec le débat sur la transition énergétique où la maîtrise de la demande énergétique devient un enjeu majeur.

Ce projet « Compteurs Communicants Gaz » poursuit deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation, en créant un compte client sur le site Internet du distributeur.
- l'amélioration de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels, et la suppression des estimations de consommations.

Pour relayer l'information des compteurs vers GRDF, il est nécessaire d'installer sur l'Hôtel de Ville des équipements techniques type modems de liaison décrits dans la convention jointe en annexe.

Les droits d'occupation du domaine public sont fixés à 50 € HT/an. Ladite convention est proposée pour une durée de 20 ans.

En adoptant cette convention, Saint-Mandé fera partie des 9 500 communes françaises à être équipées de cette nouvelle technologie innovante.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales relation avec les citoyens, espace urbain et vie quotidienne et finances et évaluation des politiques publiques

qui se sont respectivement tenues les 10 et 17 septembre 2014 d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**M. Le Maire :** Merci cher Philippe. Y a-t-il des questions ? C'est un élément de technologie moderne pour la gestion du gaz, des données, des compteurs, des clients, et naturellement une meilleure appréciation des consommations. Le tout, nous l'avons déjà fait pour l'eau, et donc c'est des petites antennes qui sont mises dans le campanile de notre hôtel de ville.

Je vais donc vous demander mes chers collègues de bien vouloir approuver cette délibération que vous avez sur vos écrans, sachant que M. ALONSO a le pouvoir de Mme ROBINET qui a quitté le Conseil à titre temporaire. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Abstention ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Et pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à approuver la convention à passer entre GRDF et la ville de Saint-Mandé pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève des compteurs gaz.

### **13. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention entre la CIRO (Cellule d'Information Régionale sur les Ondes Electromagnétiques) et la ville de Saint-Mandé relative à la réalisation de bilans territoriaux d'exposition aux ondes électromagnétiques**

**M. Le Maire :** Le point suivant appelle l'intervention de Mme CROCHETON Florence, adjointe au Maire, chargée de l'autorisation donnée à M. le Maire à signer la convention entre la CIRO (Cellule d'Information Régionale sur les Ondes Electromagnétiques) et la ville de Saint-Mandé relative à la réalisation de bilans territoriaux d'exposition aux ondes électromagnétiques.

**Mme CROCHETON :** "Bruitparif" est une association à but non lucratif qui a pour vocation de mettre à la disposition des collectivités territoriales des informations sur les nuisances liées au bruit. Son objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs afin de permettre la définition, l'amélioration et l'évaluation des politiques publiques de prévention et de lutte contre ces nuisances.

Cette association, par le biais de sa Cellule d'Information Régionale sur les Ondes électromagnétiques dite CIRO, propose également d'assurer un suivi régulier de l'exposition aux ondes des populations sur un territoire donné en fonction des aménagements sur les infrastructures existantes ou de nouvelles implantations d'antennes relais et de répondre au besoin des collectivités en termes de connaissance d'exposition aux ondes électromagnétiques.

La réalisation d'un bilan territorial d'exposition aux ondes à Saint-Mandé permettra à la Ville de bénéficier de toute information disponible concernant cette problématique, et d'identifier des secteurs à enjeux.

A partir de ce bilan, la Ville disposera d'un outil d'aide à la décision permettant une optimisation du recours aux différents moyens de caractérisation de l'exposition aux ondes électromagnétiques, notamment le dispositif national de mesures de champs électromagnétiques piloté par l'Agence Nationale des Fréquences.

Le coût de la réalisation du bilan territorial d'exposition aux ondes électromagnétiques s'élève à 3 000 € TTC.

C'est pourquoi je vous propose mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales urbanisme, patrimoine, habitat et développement durable ainsi que finances et évaluation des politiques publiques qui se sont respectivement tenues les 9 et 17 septembre 2014, d'autoriser M. le Maire à signer la

convention entre la CIRO et la Ville de Saint-Mandé relative à la réalisation de bilans territoriaux d'exposition aux ondes électromagnétiques.

**M. Le Maire** : Merci chère Florence de nous avoir rapporté cet élément important qui vient compléter la politique que nous avons déjà mise petit à petit en œuvre avec les différents dispositifs nationaux, et je pense en particulier au Grenelle de l'environnement et les études qui avaient été faites en 2010, 2011 et 2012. Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons voter cette délibération. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Abstention ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Et pour ?

**M. le secrétaire** : 34.

**M. Le Maire** : Merci mes chers collègues.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer la convention entre la CIRO (Cellule d'Information Régionale sur les Ondes Electromagnétiques) et la ville de Saint-Mandé relative à la réalisation de bilans territoriaux d'exposition aux ondes électromagnétiques.

#### **14. Création d'un Comité Technique commun entre la Commune de Saint-Mandé et les Etablissements rattachés**

**M. Le Maire** : L'intervention maintenant de M. Jean-Philippe DARNAULT concernant la création d'un comité technique commun entre la commune de Saint-Mandé et les établissements publics rattachés, à savoir le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

**M. DARNAULT** : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Le renouvellement général des représentants du personnel au sein des instances consultatives locales aura lieu le 4 décembre 2014. Les différentes instances concernées sont les Commissions administratives paritaires (CAP), le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de travail (CHSCT).

- Les commissions administratives paritaires (CAP), placées auprès du Centre de Gestion, examinent les questions d'ordre individuel liées principalement à la carrière du fonctionnaire. Il existe une CAP par catégorie hiérarchique (A, B, C). Les agents voteront par correspondance pour élire leurs représentants au CAP.

- Le Comité Technique (CT) est consulté pour avis sur les questions relatives : à l'organisation et au fonctionnement des services ; aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ; aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ; aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition ; à la formation, à l'insertion, et à la promotion de l'égalité professionnelle ; sur les aides à la protection sociale complémentaire, ainsi que sur l'action sociale.

- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est consulté sur les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

La collectivité organisera, en interne, un scrutin dont les résultats permettront d'élire au Comité Technique et de désigner au CHSCT les représentants du personnel.

L'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique et qu'un CHSCT sont créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents. Cependant, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique et un CHSCT compétents à l'égard des agents de la Collectivité et des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

L'effectif de la Caisse des Ecoles est de 9 agents et l'effectif du CCAS est de 18 agents. Ces deux établissements ayant un effectif inférieur à 50 devraient être rattachés au Centre de Gestion de la Petite Couronne.

Il est donc proposé la création d'un comité technique et d'un CHSCT unique et compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, du CCAS et de la Caisse des Ecoles, puisque l'effectif total d'agents titulaires stagiaires non-titulaires et contrats aidés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est supérieur à cinquante. C'est pourquoi je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable de la commission municipale ressources humaines et optimisation de l'action publique qui s'est tenue le 15 septembre 2014 d'approuver la création d'un comité technique commun et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun pour l'ensemble des agents de la collectivité du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Saint-Mandé.

**M. Le Maire :** Merci M. l'adjoint chargé des ressources humaines sur cet important dispositif concernant les comités techniques, comités d'hygiène. Il faut absolument qu'on les crée, qu'ils soient mis en place le plus rapidement possible, et qu'ils prennent la succession de ceux qui étaient là dans la précédente mandature. C'est intéressant de pouvoir le faire avec la Caisse des Ecoles, même si nous allons, vous le savez, mettre en œuvre un dispositif différent que nous avons évoqué avec Mme (*inaudible*), sa disparition pour une gestion plus efficace et plus rationnelle des éléments pris par la Caisse des Ecoles, en particulier la gestion de la restauration scolaire.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Abstentions ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Et pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents, la création d'un Comité Technique commun pour l'ensemble des agents de la Collectivité, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Saint-Mandé.

#### **15. Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Commune de Saint-Mandé et les Etablissements rattachés**

**M. Le Maire :** On vote le 15 aussi pour la Caisse des Ecoles et le CCAS réunis. On revote. Contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Abstentions ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Et pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci mes chers collègues.

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la création d'un Comité Technique commun et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun, pour l'ensemble des agents de la Collectivité, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Saint-Mandé.

#### **16. Participation financière de la Ville à la protection santé des agents**

**M. Le Maire :** Le point 16 appelle l'intervention de Mme Diane MARTIN Conseillère municipale concernant la participation financière de la ville à la protection santé des agents.

**Mme MARTIN :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 a fait évoluer le cadre juridique permettant aux collectivités locales, qui le souhaitent, de contribuer financièrement

à la protection sociale complémentaire de leurs agents, tant en matière de santé (remboursement des frais médicaux) que de prévoyance.

La Ville de Saint-Mandé souhaite soutenir le pouvoir d'achat de ses agents, et les inciter à prendre ou à conserver une couverture santé complémentaire.

La dégradation du niveau de vie de certains agents publics qui peut conduire à une démutualisation ou à une renonciation aux soins, l'allongement de la durée du travail et la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers, justifient particulièrement cette démarche.

Afin de mettre en œuvre cette participation financière, la réglementation a prévu deux procédures différentes :

- la labellisation : l'agent souscrit un contrat ou adhère à un règlement dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national. Ces contrats et règlements « labellisés » sont répertoriés sur une liste disponible sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales.

En optant pour cette procédure de sélection, l'employeur ne versera pas sa participation à un seul organisme sélectionné, mais à tous les contrats et règlements auxquels les agents adhèrent. Ils se seront vus délivrer un label attestant du respect de la condition de solidarité intergénérationnelle.

- la convention de participation, donc la deuxième procédure, est la suivante : la collectivité engage une procédure de mise en concurrence pour sélectionner un contrat ou un règlement. La collectivité conclut alors avec l'opérateur choisi une « convention de participation ». Ce contrat ou ce règlement est proposé à l'adhésion facultative des agents. Chaque adhésion fait l'objet d'une participation financière de l'employeur.

La procédure dite de la labellisation, plus souple, offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance et le maintien de sa garantie en cas de mobilité. C'est pourquoi elle apparaît plus pertinente, et qu'il est proposé de la retenir.

Par ailleurs, l'employeur peut décider de moduler sa participation dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale.

C'est pourquoi, la participation sera modulée en fonction du salaire net annuel des agents et du nombre d'enfants, afin qu'elle soit accentuée pour les familles et les plus bas salaires.

La tranche 1 (salaire net annuel inférieur ou égal à 22 850 €) concernera 69 % des agents, pour une participation de 30€

La tranche 2 (salaire net annuel compris entre 22 851 et 30 000 €) concernera 24 % des agents pour une participation de 25 €

La tranche 3 (salaire net annuel supérieur ou égal à 30 001 €) concernera 7 % des agents pour une participation de 20 €.

La participation sera majorée de 10 € pour les agents ayant un enfant à charge, et de 20 € pour les agents ayant plus d'un enfant à charge.

Les seuils de tranche seront revalorisés sur la base du point d'indice. Conformément à la réglementation, le montant de la participation de l'employeur ne pourra pas excéder le montant dû par l'agent.

Enfin, la participation au financement de la protection sociale complémentaire santé concernera les agents titulaires, mais également les agents non titulaires recrutés sur un emploi permanent, et disposant d'une ancienneté supérieure à 6 mois.

C'est pourquoi je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales ressources humaines et optimisation de l'action publique, ainsi que de la commission finances et évaluation des politiques publiques qui se sont tenues respectivement les 15 et 17 septembre 2014, d'approuver la participation financière de la Ville à la protection santé de ses agents. Je vous remercie.



**M. Le Maire :** Merci chère Diane pour ce long rapport, mais il est important puisqu'il met en œuvre la décision que nous avons prise dans le budget 2014 de travailler à cette mutuelle pour nos agents. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci M. le secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la participation financière de la Ville à la protection santé des agents.

### **17. Modification du tableau des emplois de la Ville**

**M. Le Maire :** La parole est à Mme François DUSSUD, l'adjointe au Maire, concernant la modification du tableau des emplois de la ville.

**Mme DUSSUD :** Mes chers collègues, il vous est proposé d'approuver différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services et aux nominations suite à un avancement.

Je vous propose mes chers collègues, vu l'avis favorable de la commission municipale ressources humaines et optimisation de l'action publique qui s'est tenue le 15 septembre 2014, d'approuver la modification du tableau des emplois de la ville.

J'imagine que vous l'avez sous les yeux. Article 1 : modifier le tableau des emplois de la ville de Saint-Mandé pour la filière police municipale. Il s'agit de la suppression du grade de l'ancien chef de la police municipale, et de la création du grade correspondant à celui du nouveau chef de la police municipale, M. Romuald GARIN.

Quant à l'article 2, Modifier le tableau des emplois de la Ville de Saint-Mandé pour la filière médico-sociale, il s'agit de la création du grade correspondant à celui de la future directrice du CCAS.

**M. Le Maire :** Merci chère Françoise DUSSUD. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Mme AICH, je vous en prie.

**Mme AICH :** C'est juste une interrogation : est-ce que dans ce tableau doit apparaître, par exemple, infirmière scolaire ? Puisqu'il y avait deux infirmières scolaires dans la ville et qu'il n'y en a plus qu'une. Est-ce que cela doit apparaître ici ou pas ?

**M. Le Maire :** Cela apparaîtra. Pour l'instant ce n'est pas supprimé, donc l'infirmière est toujours dans notre tableau d'effectifs. Cela n'intervient que lorsqu'il y a une suppression ou une création. Et puis il faut que cela passe naturellement, de toute façon, au CTP dont nous venons de voter le principe qui fonctionne déjà, mais qui va basculer sur un nouveau CTP avec les élections professionnelles qui auront lieu le 4 décembre. Voilà Mme AICH.

Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire :** Deux.

**M. Le Maire :** Pour ?

**M. le secrétaire :** 32.

**M. Le Maire :** Merci M. le secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification du tableau des emplois de la Ville comme suit :

Pour la filière Police Municipale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Chef de service de Police Municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-1	0
Chef de service de Police Municipale	0	+1	1

Pour la filière médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Conseiller socio-éducatif	0	+1	1

Contre : 0

Abstentions : 2 M. Luc ALONSO, M. Luc ALONSO

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, M. Julien WEIL, M. Olivier DAMAS, M. Alain ASSOULINE, M. Philippe LE TYMEN, M. Jacques GUIONET, M. Thomas MURGIA, M. Gaël TURBAN, M. Nicolas COHEN, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, M. René BEJAOUÏ, M. Gaël TURBAN, M. Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, M. Sandra PROVINI

**18. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du cofinancement des projets Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**

**M. Le Maire :** La parole est à Mme Anne CARRESE, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, de la famille, autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du cofinancement des projets Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

**Mme CARRESE :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues. La Maison de la Famille propose de nombreuses activités dont le but est de toujours mieux répondre aux besoins des familles, et notamment de les accompagner dans leur rôle de parents.

C'est dans cet objectif qu'une action intitulée "Entre Parents Thèses" a été créée.

Elle propose aux familles de la commune de se rencontrer autour de conférences et ateliers abordant des thèmes en lien avec la famille et ses problématiques.

Les dépenses afférentes à cette action sont estimées à 3 500 euros.

La Caisse d'Allocations Familiales peut, dans le cadre de son programme Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, participer financièrement à la conduite de cette action.

Je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales famille et enseignement et périscolaire et des finances et évaluation des politiques publiques réunies respectivement les 16 et 17 septembre 2014, d'autoriser M. le Maire à solliciter une participation de la CAF dans le cadre du cofinancement des projets Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

**M. Le Maire :** Merci Mme l'adjointe au Maire. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Et qui vote pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci M. TURBAN.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité des membres présents, à solliciter une participation de la CAF dans le cadre du cofinancement des projets Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

**19. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs et de financement à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville de Saint-Mandé pour les structures d'accueil de la petite Enfance**

**M. Le Maire :** La parole est à Mme Anne CARRESE pour l'autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'objectif et de financement à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la Ville de Saint-Mandé pour la crèche familiale le multi accueil de Les P'tits Wollemis, la crèche collective de la Tourelle, la crèche collective Maison du Bois, la halte-garderie Maison du Bois.

**Mme CARRESE :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Une convention d'objectifs et de financement, précisant nos engagements réciproques est proposée par la Caisse d'Allocations Familiales pour chacun des établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le partenariat entre les deux institutions se poursuit, ce qui permet à la Ville de pérenniser les modes d'accueil du jeune enfant en les améliorant et en les développant au plus proche des besoins des familles.

Je vous demande mes chers collègues, vu les avis favorables des commissions municipales de la famille, de l'enseignement et périscolaire et des finances et évaluation des politiques publiques réunies respectivement les 16 et 17 septembre 2014, d'autoriser M. le Maire à signer la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

**M. Le Maire :** Merci chère Anne. Des questions ? Il n'y en a pas. Je passe au vote. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Et qui vote pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

**20. Abrogation de la délibération du 16 juin 2014 et modification de l'allocation municipale pour la garde d'enfants à domicile de moins de quatre ans non scolarisés (AMGED)**

**M. Le Maire :** La parole est à Maria TUNG, Conseillère municipale déléguée, concernant l'abrogation de la délibération du 16 juin 2014 et modification de l'allocation municipale pour la garde d'enfants à domicile de moins de quatre ans non scolarisés, dit AMGED.

**Mme TUNG :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Par délibération du 16 juin 2014, les modalités d'attribution et les montants de cette aide ont été approuvés.

Cependant, avec ce nouveau barème plafonné, un certain nombre de familles est sorti du dispositif ; ce qui n'était pas l'objectif recherché.

Il est donc proposé de supprimer les plafonds.

Le barème proposé est le suivant :

Garde partagée :	
Revenus annuels	5j/sem
0 à 34103 €	170 €
34104 € à 49109 €	150 €
49110 € à 68258 €	130 €
Supérieur à 68258 €	110 €

Garde simple :	
Revenus annuels	5j/sem
0 à 34103 €	100 €
34104 € à 49109 €	80 €
49110 € à 68258 €	60 €
Supérieur à 68258 €	40 €

Je vous demande donc mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales famille, enseignement et périscolaire et finances et évaluation des politiques publiques qui se sont réunies respectivement les 16 et 17 septembre 2014, d'abroger la délibération du 16 juin 2014 et d'approuver la modification de l'allocation municipale pour la garde d'enfant à domicile de moins de quatre ans.

**M. Le Maire :** Merci chère Maria de cette importante délibération que nous avons légèrement corrigée. Y a-t-il des questions ? Mme PROVINI, je vous en prie.

**Mme PROVINI :** Merci. Bonjour chers collègues. Je voulais simplement vous dire que nous avons voté pour cette allocation lorsque vous l'avez proposée en juin dernier. Il nous semble cependant que le déplaçonnement va occasionner des plans supplémentaires sur ce poste, alors que nous pourrions consacrer cet argent à aider plus les familles plus modestes. Cela ne nous paraît donc pas forcément une bonne idée de déplaçonner. On pouvait imaginer peut-être une tranche supérieure : il y a des villes dans lesquelles on va jusqu'à 80 000 euros annuels pour l'aide. Mais c'est vrai que cela paraît bizarre de continuer à donner 40 euros par mois à des familles qui auraient des revenus vraiment très élevés. Voilà tout simplement pourquoi nous allons voter contre cette modification.

**M. Le Maire :** Merci Mme PROVINI. M. BOKOBZA.

**M. BOKOBZA :** Merci. Je regrette que cette allocation soit donnée en fonction d'un revenu brut pour créer des tranches, alors qu'elle devrait tenir compte de la composition du foyer. Ce n'est pas la même chose d'avoir une famille nombreuse ou un seul enfant. Donc cette allocation devrait être revalorisée en fonction de cela.

De plus, ce qui m'étonne aussi, c'est qu'on a toujours une aide plus importante pour les gardes simples plutôt que pour les gardes partagées. Souvent cette garde simple n'est pas un choix pour les familles nombreuses : c'est plus compliqué de trouver une garde partagée. L'aide de la mairie ne tient pas compte du quotient familial pour ces familles-là, et elle est moins aidée par rapport à une garde partagée. Ce qui fait que c'est une sorte de triple peine pour les familles nombreuses, qui sont de plus en plus nombreuses.

**M. Le Maire :** Nous avons changé un peu la délibération du mois de juin. Je rappelle que le but quand nous l'avons créé cette AMGED, AGED à l'époque, il y a quelques années, c'était dans le cadre du plan de services à domicile, et d'amplifier les capacités de garde d'enfants dans notre commune où nous avons un projet de crèche en cours mais qui n'était pas encore sorti. Et essentiellement aussi essayer d'attirer dans l'emploi des personnes susceptibles d'être gardes d'enfant à domicile. L'objectif était de faire en sorte que les familles qui sont les plus en revenu, Mme PROVINI, qui ont les capacités les plus importantes de pouvoir embaucher une personne puissent le faire, naturellement bénéficier des capacités du plan et des déductions fiscales des cotisations sociales. Et c'était un plus pour leur permettre de parvenir à cette embauche et à la garde d'enfant à domicile. Parce que l'objectif aussi était de dire à ces familles : « Vous avez les capacités d'employer quelqu'un, et vous libérez pendant ce temps-là des places pour les personnes les plus modestes qui n'ont pas les capacités, naturellement financières ou voire même d'appartement pour permettre une garde dans toutes les bonnes conditions ». C'est la raison pour laquelle nous avons revu aujourd'hui cette AGED, et que nous pourrions la revoir d'ailleurs au regard des (*inaudible*).

Nous avons constaté aussi qu'il y a eu des impacts nouveaux et forts de la politique sur le quotient familial qui a baissé au niveau national sur un certain nombre d'éléments sur la famille qui ont été attaqués ces deux dernières années, et qui ont eu des impacts importants sur nombre de familles de Saint-Mandé qui pouvaient bénéficier de notre système et qui en sortaient, parce que l'impact de toutes ces mesures s'ajoutait et les contraignait à sortir. Nous avons vu que près de 80 % allaient sortir de ce dispositif ; or, c'est un atout supplémentaire que nous offrons. Je le répète : pour les familles les plus aisées qui ont les capacités souvent de grands appartements, capacités d'embaucher une personne, on crée de l'emploi, et en même temps puisque nous avons mis un dispositif avec Les Ribambins, LAEP, etc., tout cet accueil, cette capacité

d'accueil collectif, je pense aussi à la ludothèque. Cela permet aussi, petit à petit, de bien former et d'être sûr que des enfants sont gardés dans des conditions de qualité. Ils ont en même temps un moment collectif et communautaire qui n'était pas inintéressant.

Je pense que là nous avons nous corrigeons. Et s'il faut demain reprendre de nouveau, au regard de la situation familiale dans Saint-Mandé et des situations qui se compliquent... Je vais vous donner un chiffre pour montrer que nombre de familles de Saint-Mandé qui n'étaient pas celles qui étaient peut-être concernées ou touchées auparavant le sont de plus en plus. Le chômage à Saint-Mandé a augmenté de 21 % en un an. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'aujourd'hui, ce n'est plus dans les lieux de production simple que le chômage croît d'une façon considérable. Cela veut dire que tous les services qui sont inhérents au système de production, sont maintenant touchés : la banque, la finance, l'informatique, les médias, la distribution, l'assurance, etc., et bien d'autres. En conséquence de quoi, la composition socioprofessionnelle de la ville prend plein pot en ce moment la crise que nous connaissons tous. C'est donc aussi un effort que nous remettons sur le pot pour que ces familles puissent continuer à embaucher quelqu'un, bénéficier de cette aide qui est, nous le savons bien, modeste mais qui est aussi importante et qui permet de développer à la fois cette capacité de garde d'enfant à domicile, de créer des emplois, et de laisser quelques places supplémentaires dans les crèches collectives aux personnes qui en ont également besoin, mais qui n'ont pas les revenus pour embaucher quelqu'un. Je crois que c'est de bonne politique et de bon sens.

Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Neuf.

**M. Le Maire** : Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire** : Zéro.

**M. Le Maire** : Et qui vote pour ?

**M. le secrétaire** : 25.

**M. Le Maire** : Merci.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'allocation municipale pour la garde d'enfants à domicile de moins de quatre ans non scolarisés comme suit :

Contre : 9 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 0

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIÀ, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE

## **21. Abrogation de la délibération du 16 juin 2014 et modification du règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire et restauration**

**M. Le Maire** : Nous allons passer à la délibération suivante. C'est Marianne VERON, Conseillère municipale, qui va rapporter pour l'abrogation de la délibération du 16 juin 2014 et modification du règlement de fonctionnement applicable aux secteurs périscolaire et restauration du 24 septembre 2014. Marianne.

**Mme VERON** : Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Suite à des réajustements pour tenir compte des modifications d'organisation applicables à la rentrée 2014, il convient de modifier certaines dispositions du règlement de fonctionnement 2014-2015 des secteurs scolaire, périscolaire (accueils du soir, accueils du matin, accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires) et de restauration scolaire.

Les modifications portent sur les dispositions suivantes :

- Page 2 :

II - LE SECTEUR RESTAURATION

II - 1 inscriptions administratives et fonctionnement

## II - 2 les horaires, la facturation et la tarification

- Page 3 :

### III - LE SECTEUR PÉRISCOLAIRE

III - 1 - les accueils périscolaires (jours scolaires / accueils du matin et du soir)

III - 1 - a - les inscriptions administratives

III - 1 - b - le fonctionnement

- Page 4 :

### III - LE SECTEUR PÉRISCOLAIRE

III - 1 - les accueils périscolaires (jours scolaires / accueils du matin et du soir)

III - 1 - c - la facturation et tarification

-Page 5 :

### III - LE SECTEUR PÉRISCOLAIRE

III - 2 - les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis et vacances scolaires

III - 2 – a – les inscriptions administratives

Guichet Unique de la Direction de la Famille 3, avenue de Liège, Saint-Mandé. "

-Page 6 :

### III - LE SECTEUR PÉRISCOLAIRE

III - 2 - les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis et vacances scolaires

III - 2 – b - Horaires

III - 2 – c - Organisation - responsabilité

III - 2 - d - Facturation et la tarification

Ce nouveau règlement sera applicable à compter du 24 septembre 2014. C'est pourquoi je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales famille, enseignement et périscolaire et finances, et évaluation des politiques publiques qui se sont tenues les 16 et 17 septembre 2014, d'approuver la modification du règlement de fonctionnement applicable au secteur scolaire, périscolaire et de restauration applicable au 24 septembre 2014.

**M. Le Maire :** Merci chère Marianne. Y a-t-il des questions ? Mme AICH, je vous en prie.

**Mme AICH :** Je ne veux pas ici dénigrer la complexité de la mise en place des rythmes scolaires parce que je sais que Mme CARRESE y travaille beaucoup. Mais je veux mettre en lumière la complexité pour les familles. Vous avez mis en place des calendriers prévisionnels. Au départ il y en avait cinq : pour le matin, le midi, pour la cantine, le soir, le mercredi après-midi et les vacances scolaires. Aujourd'hui il n'y en a plus que quatre, vu qu'il y a moins d'enfants qui viennent le matin à la garderie puisqu'on commence un peu plus tôt. Mais ce qui est très difficile et vraiment pas soutenable pour les familles, c'est que ces calendriers prévisionnels doivent être faits pour une période de sept à huit semaines, et surtout qu'ils doivent être faits un mois à l'avance.

Là pour le premier trimestre par exemple, il n'y a pas eu de coordination avec le conservatoire et les associations puisque les parents, avant d'inscrire leur enfant sur ces calendriers prévisionnels, n'avaient pas encore le planning de la rentrée au conservatoire et aux différentes associations. Certes, les parents paient au réel pour la garderie du matin, donc cela c'est une avancée positive, mais tous les autres calendriers sont pénalisants puisque là, la plupart des parents ont au moins inscrit leur enfant partout. Donc pour le premier trimestre, ils vont payer partout. C'est complexe, c'est onéreux ; quatre calendriers prévisionnels quand on a plusieurs enfants et qu'on les inscrit à différentes activités, c'est trop complexe. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ces calendriers prévisionnels.

Un mot sur les activités périscolaires qui n'ont pas encore commencé. J'aurais aimé avoir plus de renseignements sur les prochaines activités. Merci.

**Mme CARRESE :** Merci M. le Maire. Effectivement, il y a des calendriers. Je comprends que ce soit complexe pour les familles, mais nous avons un besoin absolu de rationaliser et de savoir où nous allons, et on ne peut pas le faire si on est au réel. Pourquoi avons-nous supprimé le calendrier du matin ? Tout simplement parce qu'il y a eu un effondrement de la fréquentation aux accueils du matin. Donc pour que ces accueils puissent fonctionner, on a un nombre de personnels présents, d'encadrants nécessaires. A partir de là, quand on peut avoir de la souplesse, on la remet.

En revanche, pour ce qui est du soir, il faut que l'on sache exactement de combien d'enfants nous aurons la charge. C'est absolument nécessaire pour pouvoir rentrer dans les quotas d'encadrement. Nous ne pouvons absolument plus nous permettre d'avoir des encadrants en surnombre. Ce que nous nous refusons, c'est d'être en dehors des règles de sécurité. Vous savez qu'on a des quotas très stricts, on ne peut pas les dépasser. Pour avoir de la souplesse, cela nous amène à avoir trop de monde employé. Et cela, ce n'est plus possible financièrement, ce n'est plus supportable vu le nombre d'enfants. Quand il y a moins c'est peut-être supportable mais là cela ne l'est plus. Il faut absolument que nous puissions rationaliser les choses.

**M. Le Maire :** Merci chère Anne.

**Mme PROVINI :** Mme CARRESE a évidemment répondu à ce que je souhaitais dire. Je voulais souligner le travail que fait Mme CARRESE, c'est-à-dire d'avoir justement fait cette avancée par rapport à ce qu'on avait apporté comme critiques en disant que ce n'est pas possible de faire payer les familles trois matinées par semaine au minimum même si elles inscrivent leur enfant une fois. Cela paraissait vraiment injuste, et c'était une préoccupation forte des familles à la rentrée. C'est vrai que cela, c'est une avancée que vous avez faite en constatant que le besoin n'était plus là. J'espère qu'on aura des avancées du même type sur les problèmes que posent les inscriptions le soir.

On est d'accord sur le fait qu'on ne peut pas être dans un système totalement à la carte, que vous avez besoin de prévoir, que vous commandez des goûters et qu'on ne veut pas qu'il y ait du gaspillage alimentaire. On suit tout à fait ces arguments. Simplement, on avait quand même auparavant un système où on pouvait prévenir 48 heures à l'avance que l'enfant ne mangeait pas à la cantine. Peut-être est-ce un délai trop bref, mais il faudrait revenir à un peu plus de souplesse pour les familles parce que là vous nous dites que vous voulez faire des économies, que vous ne pouvez plus vous permettre d'avoir des agents en surnombre, mais la conséquence c'est que tout le coût va reposer sur les familles. Et que ce coût s'ajoute à des coûts qui sont dus aux augmentations que vous avez votées en juin, à la suppression des réductions pour le deuxième et le troisième enfant. Et c'est vrai que les familles nombreuses à Saint-Mandé sont nombreuses, donc tout cela pèse vraiment fortement outre la complexité du dispositif qu'a souligné Mme AICH. J'espère donc que dans le même esprit où vous avez fait la modification pour le matin, vous pourrez avancer et permettre un système plus équitable entre les contraintes que vous avez et les contraintes qu'ont les familles.

**Mme CARRESE :** Madame, il n'y a rien de dogmatique dans les décisions que nous prenons. On peut absolument – moi je suis quelqu'un d'ouvert – adapter les choses tant que c'est financièrement supportable. Vous êtes usagers, je comprends qu'effectivement cela entraîne des difficultés, mais vous êtes également contribuables. Il faut donc qu'on arrive à trouver une façon de faire fonctionner le service au mieux, et avec un coût qui soit supportable pour la collectivité. Vous avez rappelé les augmentations que nous avons votées en juin. Les augmentations, elles restaient raisonnables par rapport au coût réel du service. Ce serait vraiment intéressant de pouvoir dire : « M. le Maire quel est le coût réel de ces services que nous apportons à la population ? » Je vous répète : vous êtes usagers, mais vous êtes également contribuables. Ce n'est vraiment pas pour vous contraindre. C'est très difficile à mettre en place. Cela demande énormément de travail, et c'est un pilotage quasiment en ce moment journalier pour connaître nos effectifs, etc. Il faut absolument qu'on arrive à faire au mieux au moindre coût et au mieux pour tout le monde. La porte n'est pas fermée, mais enfin on a mis en place une grosse machine, il faut qu'on arrive à la piloter et à savoir où nous allons réellement.

**M. Le Maire :** Merci Mme CARRESE. Vous me permettez d'ajouter que chez nos collègues des villes voisines qui ont mis leur réforme en cours, il y a pour Vincennes – je lisais dans le bulletin municipal de Vincennes, l'éditorial de mon collègue – 455 000 euros de dépenses supplémentaires. A Saint-Maurice, il y a 400 000 euros. Nous, nous avons prévu une première réforme à 378 000, et finalement, ni les parents qui auraient dû participer ne vont pas participer puisque nous avons réussi des adaptations qui nous permettent de limiter le coût, et pour la ville, mais surtout aussi pour les parents grâce à la concertation, au travail avec l'Education Nationale, les parents, les équipes pédagogiques, les directeurs, tout le monde, nos personnels.

C'est la raison pour laquelle j'ai employé avec Anne CARRESE dans le petit édito que nous avons signé dans le petit document qui expliquait la rentrée scolaire et les rythmes scolaires, nous avons parlé d'une flexibilité qui était maintenant de plus en plus maîtrisée. C'est vrai que nous avons vécu sur une organisation qui était extrêmement large, et qui permettait à tout un chacun de vivre : c'était non pas l'auberge espagnole, mais c'était très large. Du fait des coûts, tout cela, c'est terminé. Et non seulement c'est terminé au jour d'aujourd'hui, mais cela va l'être encore plus dans les années à venir car vous avez peut-être noté qu'il y a un plan dit d'économies qui touche pour 13 milliards dans les années 14, 15 et 16 les collectivités territoriales ; et ce plan pour l'application de la ville de Saint-Mandé, ce sera des dotations annuelles d'environ

800 000 euros par an – c'est entre 700 et 800 000, c'est notre estimation, d'euros en moins – sur les dotations qui année après année vont s'accumuler, que nous aurons en moins. Il faut y ajouter le fonds péréquation également qui va naturellement croître. Il va donc falloir être de plus en plus vigilant quant à nos dépenses ; nous avons déjà largement commencé auparavant. Mais il va y avoir des interrogations sur l'étendue des ampleurs des politiques publiques qui sont mises en œuvre à Saint-Mandé, comme ailleurs d'ailleurs. Je pense que l'ensemble des communes, d'après ce que je vois et des contacts que j'ai avec l'ensemble de mes collègues maires, on va certainement beaucoup toucher l'investissement dans toutes les communes de France, certainement les régions, certainement les départements. Naturellement, ce sera une répercussion négative sur les entreprises, et cela amplifiera la crise ô combien sympathique que nous vivons hélas dans notre pays.

Je crois qu'il va falloir être très vigilant. Qu'est-ce que nous demandons finalement ? Nous demandons aux parents une réadaptation de leur état d'esprit, de leur culture, de leur organisation de temps ; et nous leur demandons de participer un peu plus par un regard plus vigilant quant à l'organisation de leur famille. De toute façon, cela peut faire rire tout le monde, mais deux millions plus deux millions, plus deux millions, à un moment donné, cela va faire plus de 20 % du budget de la ville. Il va donc bien falloir le trouver quelque part. Soit c'est l'augmentation d'impôt, donc c'est 20 à 25 % d'augmentation d'impôts et tous mes collègues en parlent. Soit c'est une gestion encore plus stricte et plus difficile de l'ensemble des services à la population. Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures parce que nous sommes vigilants sur tous les postes qui partent, départs à la retraite, changements de carrière. Par exemple, je prends la bibliothèque où nous avons décidé de ne pas remplacer une personne. Nous avons décidé que le jeudi, la médiathèque serait non ouverte. C'est une prestation moindre. Mais ce sera ainsi, et tous les services vont passer à ce regard qui sera de plus en plus strict. On va aller porter le débat dans la population.

Je mets cette délibération aux voix, qui est contre ?

**M. le secrétaire** : Quatre.

**M. Le Maire** : Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire** : Cinq.

**M. Le Maire** : Et qui est pour ?

**M. le secrétaire** : 25.

**M. Le Maire** : Merci.

**Une intervenante** : M. le Maire, je voudrais répondre à une question qui a été posée en commission par Mme TOUATI sur le nombre d'encadrants. Je viens de faire un calcul, c'est 137 encadrants. On emploie 137 personnes le midi pour surveiller la cantine et faire des animations.

Je réponds rapidement à Mme AICH, il nous manque quelques animateurs sur Charles Digeon élémentaire. Donc pour l'instant, il n'y a que deux ateliers ouverts qui fonctionnent, mais cela arrive.

**M. Le Maire** : Il a fallu adapter tout le monde Mme AICH, vous le savez bien, vous êtes professeur. Vous savez qu'il fallait aussi que les professeurs s'adaptent à ce système, que chacun comprenne ce qu'il devait faire. Je vois aussi que nous améliorons de manière qualitative profondément cette pause méridienne. Il y avait des enfants à Saint-Mandé qui mangeaient en dix minutes ; ce qui était, vous pouvez quand même le reconnaître, plus que malsain. Là maintenant, nous avons une pause méridienne de deux heures, organisée. Il y a la pause déjeuner et il y a la pause ludique activités qui sont proposées, qui sont lancées et qui vont être mises en action de plus en plus. A Paul Bert, on a encore un petit problème de salle, il y a trois éléments qui sont en cours de réglage, cela va monter en puissance. D'ailleurs nous avons prévu avec le service Anne, Blandine et Marianne que je remercie de leur travail, nous aurons comme pour la commission des menus, tous les quinze jours, toutes les semaines, je ne sais plus très bien, une feuille menu des activités pour chaque enfant, comme cela chaque famille saura exactement ce qu'il fait pendant l'heure du déjeuner au côté du déjeuner.

Le Conseil Municipal a approuvé, le règlement de fonctionnement applicable aux secteurs scolaire, périscolaire et restauration qui sera applicable à compter du 24 septembre 2014 comme suit :

Contre : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN

Abstentions : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI



Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE

**22. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découverte organisées dans les écoles publiques de la ville**

**M. Le Maire :** La parole maintenant est à Nicolas COHEN concernant l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découverte organisées dans les écoles publiques de la ville. Nicolas, vous avez la parole.

**M. COHEN :** M. le Maire. Mes chers collègues. Dans le cadre des classes découverte, la Municipalité souhaite verser sur les coopératives scolaires des écoles une subvention de 55 euros par élève qui servirait exclusivement à subventionner les voyages en sorties pédagogiques. Cette subvention sera versée sur le compte du siège OCCE94 qui reversera ces sommes sur les comptes bancaires des coopératives d'école sur présentation des factures relatives aux projets. Un compte rendu de la bonne utilisation des fonds sera adressé en fin d'année par l'OCCE 94.

Je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales famille, enseignement et périscolaire et finances, optimisation de l'action publique qui se sont tenues respectivement les 16 et 17 septembre 2014, d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

**M. Le Maire :** Merci M. le Conseiller. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est donc la politique de 55 euros par enfant que nous donnons pour les diverses activités et classes de découverte. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Qui s'abstient ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Qui est pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découverte organisées dans les écoles publiques de la ville, fixant le montant forfaitaire à 55 € par élève pour l'année 2014-2015.

**23. Participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour de ski 2015 organisé par la Maison des Marronniers et les centres de loisirs**

**M. Le Maire :** Séverine FAURE, Conseillère municipale a la parole pour la participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour de ski 2015 organisé par la Maison des Marronniers et les centres de loisirs.

**Mme FAURE :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues. Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires 2015, et afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles Saint Mandéennes, Il est proposé un séjour ski pour l'année 2015. A l'instar de ce qui a été proposé les années précédentes, il a été décidé de regrouper le séjour ski des accueils de loisirs et celui de la Maison des Marronniers.

Un séjour ski à Gap (Hautes Alpes – domaine skiable d'Anceille (à 13km) et de St Léger les Mélèzes (à 17km) pour 80 enfants de 6 à 17 ans révolus, du 14 au 21 février 2015 avec un prestataire extérieur : Compagnons des jours heureux.

La prestation comprend :

- le transport aller-retour en train SNCF avec transfert en car entre la ville et le lieu d'hébergement

- l'hébergement en pension complète, en chalet à usage exclusif du groupe Saint Mandéen, à 20 min des pistes de ski en car  
- 10h de cours de ski alpin dispensés par des moniteurs brevetés, le passage des niveaux  
- la location du matériel et les forfaits des remontées mécaniques  
- des activités ski joering, chiens de traîneaux, piscine, séance de raquette et snake gliss.  
- l'assistance rapatriement, et une assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents.  
Le coût du séjour est de 878,75€ par enfant pour les Saint Mandéens et 922,69€ pour les hors commune.

Tarif par tranche : (quotient familial)

Tranche 1 (20%) = 175,75€

Tranche 2 (33%) = 289,99€

Tranche 3 (50%) = 439,37€

Tranche 4 (67%) = 588,76€

Tranche 5 (83%) = 729,36€

Tranche 6 (100%) = 878,75€

Tarif hors commune = 922,69€

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs de la Ville.

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et les coûts des séjours, les bons CAF venant en déduction du prix des séjours.

En fonction des disponibilités, les enfants non saint mandéens mais scolarisés à Saint Mandé et les enfants dont l'un des deux représentants légaux travaille sur la commune pourront également en bénéficier.

Je vous propose, mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales familles, enseignement et périscolaire et finances, évaluation politiques publiques qui se sont tenues respectivement le 16 et le 17 septembre, d'approuver la participation des familles et de la Ville aux séjours de ski de l'année 2015.

**M. Le Maire :** Merci chère Séverine. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Abstentions ?

**M. le secrétaire :** Zéro.

**M. Le Maire :** Qui est pour ?

**M. le secrétaire :** 34.

**M. Le Maire :** Merci.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour de ski 2015 organisé par la Maison des Marronniers et les centres de loisirs.

#### **24. Fixation de tarifs réduits pour le service "Accueil restauration scolaire du mercredi midi"**

**Mme GOUEL :** Merci M. le Maire, mes chers collègues. Par délibération du 16 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un tarif "accueil restauration du mercredi en périodes scolaires" d'un montant de 6,90 €.

Il est rappelé que ce service est instauré depuis le 2 septembre 2014 pour les repas en maternelle et en élémentaire, pour les enfants qui ne fréquentent pas l'accueil de loisirs le mercredi après-midi, en périodes scolaires. Ce service fonctionne de 11h45, après le temps scolaire, jusqu'à 13h30. Il comprend le repas et l'encadrement.

Il convient de créer deux tarifs réduits applicables au plein tarif, à l'instar des tarifs applicables aux repas scolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredi ainsi qu'aux repas des accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

Il vous est proposé les tarifs réduits suivants :

	MATERNEL ET ELEMENTAIRE	%
Tarif réduit 1	2,76	40
Tarif réduit 2	0,69	10
Plein tarif	6,90	100

La date d'effet est fixée au 24 septembre 2014. C'est pourquoi je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales familles, enseignement et périscolaire et finances, et évaluation politiques publiques qui se sont tenues respectivement les 16 et 17 septembre 2014 d'approuver la fixation de tarifs réduits pour le service « Accueil et restauration scolaire » du mercredi midi.

**M. le Maire :** Merci chère Blandine. Effectivement, c'est Mme TOUATI. Je vous passe la parole tout de suite. C'est un oubli. Il y a une saute informatique, et puis une erreur de notre part puisque nous n'avons pas regardé bien et en temps et en heure. Et donc nous corrigeons cette erreur. Mme TOUATI, je vous en prie.

**Mme TOUATI :** Je profite de la présente délibération pour poser une question : « Où en sont les travaux pour la mise en place du quotient familial ? Et est-ce qu'une réunion d'information de la commission qui s'était réunie avant les vacances est à l'ordre du jour, et quand ? »

**M. le Maire :** Absolument Mme TOUATI. Simplement deux observations. On a fait cette réunion, je crois, début juillet. Il y a eu la concentration un peu de vacances pour les uns et les autres, et surtout une concentration totale de tous les services pour la rentrée scolaire et cette réforme à mettre place, dont Mme AICH qui est au cœur du métier – si je puis dire – a pu constater que ce n'était pas simple. Donc elle nous l'a dit tout à l'heure. Maintenant, la Directrice Sophie MOREAU va pouvoir reprendre tranquillement ce dossier pour préparer une commission ; et comme on l'avait dit, avec même d'ailleurs des experts extérieurs pour nous aider pour cette étude.

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation de tarifs réduits applicables à compter du 24 septembre 2014 comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 2          Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 32          M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

**M. le Maire :** Merci mes chers collègues. La parole est maintenant à Mme Christine SEVESTRE, adjointe au Maire chargée des sports et de la vie associative concernant l'autorisation donnée à M. le Maire l'avenant n°7 à la convention financière pour l'association « ASM Hand Ball »

## **25. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°7 à la convention financière pour l'association « ASM Hand Ball »**

**Mme SEVESTRE :** Merci M. le Maire. Mes chers collègues, en juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association ASM Hand Ball, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle, et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°7 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité, ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2014/2015.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, vi l'avis favorable des commissions municipales Sports, vie associative et jeunesse et finances, respectivement réunies le 4 septembre 2014 et le 17 septembre 2014, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 relatif à la convention à passer entre la Ville de Saint Mandé et l'association "ASM Handball". Vous avez donc l'avenant n°7 en annexes.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer l'avenant n°7 à la convention financière pour l'association "ASM Handball".

**M. le Maire :** Merci Mme SEVESTRE. M. TURBAN, je vous en prie.

**M. TURBAN :** Outre le fait que l'on ait une équipe de hand-ball en Nationale 2, comment expliquez-vous qu'il y ait une telle différence entre les subventions « hand-ball » et la « Saint Mandéenne ». Si cela est dû à la location de cars, n'y a-t-il pas un moyen de réduire les coûts, comme le proposait M. DAMAS en commission ?

**M. le Maire :** Tout d'abord, je voulais vous donner une grande nouvelle : c'est que j'ai saisi un huissier pour bien faire dans cet avenant que le siège social de l'association « ASM Hand-ball » soit bien au 31 rue du commandant Mouchotte, comme cela a toujours été. Comme ça, on est sûrs, et il n'y aura pas de gabegie scripturale dans les temps ou les années à venir sur ce sujet. Là, c'est corrigé.

Deuxième élément sur les subventions, M. TURBAN, concernant l'ASM Hand-ball ou la Saint Mandéenne, il y a tous les ans des propositions de budgets qui sont faits par les associations, qui ont chacune une manière de vivre, une culture, une manière de vivre leur sport ou les disciplines sportives qu'elles proposent.

Nous avons des conventions maintenant sur ces trois associations avec le football club. Nous écoutons et nous regardons l'ensemble de leurs propositions. Leurs budgets passent entre les mains de l'adjoint chargé des sports, et ils sont reçus avec l'adjoint chargé des finances.

Et la Saint Mandéenne, moins de subventions dans la mesure où la quasi-totalité des qu'elle occupe lui sont allouées gratuitement. Première des choses.

Deuxièmement, la Saint Mandéenne a une logique de vie qui est différente puisque les prestations, les disciplines sont payantes. Il ne faut pas l'oublier. Je pense qu'elle ne paye que la piscine.

Ensuite, il y a la problématique qu'a soulevée M. DAMAS sur les cars. Effectivement, nous pourrions demain faire une étude avec la commission que dirige Mme SEVESTRE en demandant aux différentes associations qui ont des manières de vivre aussi leurs sports, leur tournée des différentes divisions. Il y a des associations sportives, le hand-ball par exemple, qui utilisent des fois le minibus de la ville, mais aussi utilisent leurs propres véhicules.

Ils utilisent aussi des cars qu'ils peuvent louer. Le football-club a acheté des bus. Donc j'insiste toujours auprès des autres associations pour qu'ils louent aussi ces bus. Mais, souvent c'est la même tranche horaire. Et nous avons, nous, un appel d'offres pour toutes les autres utilisations des cars. Je pense en particulier aux écoles périscolaires, etc.

Alors on peut regarder s'il y a une capacité, faire une étude complémentaire. On leur proposera d'abord puisque nos associations ont une liberté d'action qui leur est propre. Et donc naturellement, on leur proposera de regarder s'ils acceptent de participer à cette étude, et s'il y a une capacité à avoir un élément de gestion souple pour faire un appel d'offres concernant ces cars. Cela pourrait être simple, chacun ayant des déplacements très particuliers.

C'est l'ASM Hand-ball qui se déplace le plus long, en particulier depuis qu'ils sont en Nationale 2. M. BOULLE pourrait en parler. Et le football-club, c'est plus dans la région parisienne ; sauf des tournois de week-end où ils sont amenés à participer et à aller naturellement plus loin.

Quant à la Saint-Mandéenne, elle a quelques championnats dans lesquels ses équipes participent, en particulier la natation, je crois. Le reste, Mme la Vice-présidente...

**Mme CARRESE :** La natation, oui. Pour la bonne information de tous, je veux dire que je suis par ailleurs Vice-présidente de la Saint Mandéenne. La moitié de la subvention de la Saint Mandéenne est rendue à la Ville sous forme de locations de la piscine. Effectivement, les salles sont mises à notre disposition, mais la location de la piscine, qui est quand même très onéreuse, mange plus de la moitié de la subvention.

**M. le Maire :** Donc vous verrez dans les commissions quand il y aura ces attributions de subventions, nous passerons naturellement les demandes. Et pour l'instant, toutes les associations ont fait beaucoup d'efforts de gestion. J'en parlerai tout à l'heure pour la maîtrise des coûts, en particulier pour le scolaire. Eh bien on a diminué un peu les subventions, et on leur a demandé d'être très attentifs. Aussi ils y font très attention. Ils essayent de trouver des sponsors, mais hélas nous sommes une ville où il y a peu d'économie ; donc ce n'est pas simple. Et je crois qu'ils font tous beaucoup d'efforts, et on va continuer d'essayer de les aider au mieux.

Je recevais hier les Cavaliers de la Tourelle, et ils sont conscients aussi des efforts à faire concernant la gestion de leur association et ils y sont très attentifs. Donc je vais mettre cette délibération aux voix.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Merci.

**26. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°7 à la convention financière pour l'association « La Saint Mandéenne »**

**M. BOULLE** : En juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association la Saint Mandéenne, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°7 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité, ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2014/2015.

C'est pourquoi je vous demande mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales Sport, Vie associative et Jeunesse et Finance, respectivement réunies les 4 et 17 septembre 2014, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°7 relatif à la convention à passer entre la Ville de Saint Mandé et l'association La Saint Mandéenne.

**M. le Maire** : Merci Cher Thomas. Y a-t-il des questions ?

**Mme CARRESE** : M. le Maire, je ne prendrai pas part au vote.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer l'avenant n°7 à la convention financière pour l'association « La Saint Mandéenne ».

Pour : 33 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Ne Prend pas part au Vote : 1 Mme CARRESE

**27. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°4 à la convention financière pour l'association « Le Football Club de Saint Mandé »**

**Mme BESNARD** : En décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association le Football Club, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°4 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée : les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité, ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2014/2015.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, vu l'avis favorable des commissions municipales Sport, Vie associative et Jeunesse et Finance, respectivement réunies les 4 et 17 septembre 2014, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°4 relatif à la convention à passer entre la Ville de Saint Mandé et l'association le Football Club. Et vous avez l'avenant en annexe.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer la convention financière pour l'association « Le Football Club de Saint Mandé ».

**M. le Maire** : Le point suivant appelle l'intervention de M. Julien WEIL « Vœu pour la défense de la langue française ». M. WEIL ?

## **28. Vœu pour la défense de la langue française**

**M. WEIL** : Merci M. le Maire. Ce vœu fait suite aux vœux que nous avons déjà proposés au Conseil Municipal qui avait précédé les vacances d'été. On avait souhaité, à la demande d'une partie de nos collègues, le repousser à la rentrée pour pouvoir le rediscuter en commission. Cela a été fait, on l'a évoqué lors de la dernière commission.

Pour rappel, c'était un vœu qui était consécutif à une demande de la part d'une association pour la défense de la langue française, dont plusieurs Saint Mandéens sont membres et qui avait fait, par plusieurs actions assez importantes envers nous, le souhait que nous puissions dans le cadre de nos actions promouvoir la langue française et soutenir leur action.

Cependant, le manifeste qu'ils nous proposaient de signer avait été au préalable signé par certaines personnes qui pouvaient porter à controverse. C'est pourquoi dans un souci d'indépendance et pour ne pas s'engager sur des voies qu'on ne pourrait pas maîtriser, on a souhaité ne pas s'engager à la signature de ce manifeste.

Mais on en a profité quand même pour adopter, en tout cas pour proposer au Conseil Municipal un vœu allant dans le sens d'une action en faveur de la défense de la langue française. Ce vœu, et en tout cas cette défense de la langue française se concrétisera par des actions que nous pourrions évoquer lors des prochaines commissions « Culture, Développement numérique et Communication », mais également par l'organisation d'événements autour de la défense de la langue française.

De manière plus générale, au sein des services, il y aura cette sensibilisation à l'orthographe, à la langue française et à l'application du français. Et puis comme on est dans cette logique-là, vous verrez qu'on aura la chance d'accueillir au mois d'octobre Bernard PIVOT. Cela tombe bien. Ce n'était pas dans cette action particulièrement, mais on est dans un premier pas vers cette action de défense pour la langue française. Donc je vous proposerai donc qu'on adopte ce vœu qui n'engage pas la commune dans le manifeste qui nous avait été soumis, mais qui renouvelle l'attachement de Saint Mandé à la défense de la langue française. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Merci cher Julien. Y a-t-il des questions ? Monsieur LERAY, je vous en prie.

**M. LERAY** : D'abord, nous vous remercions de cette nouvelle mouture du vœu qui avait été précédemment soumis au Conseil. N'est-on pas un peu loin quand même de l'objet de l'intérêt local lorsqu'on vient soutenir la langue française ?

**M. le Maire** : Julien WEIL va peut-être vous répondre, mais moi je pense que nous sommes, au contraire, dans un sujet qui concerne tous nos concitoyens. Nous avons un CSP Plus à Saint Mandé et des hommes et des femmes qui travaillent dans de nombreuses entreprises, des entreprises de plus en plus internationales qui sont amenées à parler plusieurs langues.

Nous avons le souci aussi d'ouvrir nos enfants aux autres langues. Mais a *contrario*, je pense que nous avons un travail de fond à faire sur la lecture, sur le savoir-lire, et donc sur l'utilisation de notre langue. Il y a un certain nombre de déperditions que nous constatons partout. Et c'est en proximité et au plus près, et dans l'ensemble des lieux de vie que nous nous devons d'être attentifs sur le sujet. Nous avons un certain nombre d'actions déjà que nous pourrions peut-être demain, avec la commission que préside Julien, identifier, puis quantifier et voir comment agir.

Je pense en particulier à des actions avec la bibliothèque sur la valorisation du livre. Il y a déjà beaucoup de choses de faites. Il y a les grands auteurs aussi français. Nous avons le salon du livre à part qui est une aide à la petite édition et qui permet – je vous conseille d'aller le visiter quand il se tient au mois de janvier, et dans lequel il y a des rencontres avec des livres exceptionnels, des éditeurs exceptionnels, des écrivains exceptionnels, que nous avons créé : c'est la quatrième année de ce salon, je crois, cette année.

Nous avons, dans le cadre de la mission centenaire, en novembre M. LERAY l'association des écrivains combattants qui viendra présenter son travail, ses différents ouvrages liés à l'histoire. Donc je pense, au contraire, que nous sommes un terreau d'actions au quotidien pour défendre notre langue. Nous sommes une petite partie de la Nation, M. LERAY, comme les 36 000 communes de France. Et naturellement, si nous apportons notre pierre à ce combat, je pense que nous ferions une belle œuvre.

Mme AICH, je vous en prie.

**Mme AICH** : Donc, là il est à souligner quand même, pour la défense de la langue française, qu'il est dommage que la médiathèque soit fermée une journée dans la semaine. Même si c'est pour des questions de coûts, c'est dommage.

**M. le Maire** : Vous savez Mme AICH : l'hypocrisie, à un moment donné elle va tomber. On peut jouer sur les choses, rire un moment, proposer d'ailleurs dans un programme électoral ce genre de situation, puis après quand on est devant le fait, ne plus voter contre. Il faut faire attention à tout ça parce que nous, on a tous les documents, donc on va s'amuser à un moment donné. Donc sur les sujets, il faut être très attentif là-dessus.

Je crois que la responsabilité d'une équipe municipale, d'un Conseil municipal, c'est de prendre tous sujets. L'environnement est compliqué et difficile. La bibliothèque n'est pas en soi fermée, elle est très active. Nous allons demander aux Saint Mandéens de se discipliner un peu plus, et de ne pas utiliser le jeudi, jusqu'à nouvel ordre pour son utilisation. Sauf que nous ouvrons toujours les salles pour les étudiants et pour toutes celles et tous ceux qui en ont besoin pour faire des recherches, des études, des études de cas, etc. Donc vous pouvez toujours jouer là-dessus, mais très vite le masque tombera. Je vous le dis par expérience politique que j'ai.

Le Conseil Municipal souhaite soutenir et défendre la promotion de la langue française.

Le Conseil Municipal s'emploiera dans le cadre des politiques qu'il met en œuvre à défendre par ses actions la langue française.

Le Conseil Municipal tient ainsi à affirmer, de façon indépendante, son attachement à la langue française.

La Commission Culture, communication et développement numérique fera des propositions au Conseil Municipal de Saint Mandé en ce sens.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le vœu relatif à la défense de la langue française.

## **29. Vœu de soutien à la candidature de la France à l'organisation expo universelle en 2025**

**M. le Maire** : Le concept d'exposition Universelle a été créé à la fin du XIXème siècle. L'objectif consiste à offrir aux nations une vitrine technologique et industrielle d'envergure internationale afin de susciter l'émulation dans la course vers le progrès.

La première exposition Universelle s'est tenue en 1851 au Royaume-Uni, berceau de la révolution industrielle. Grande nation industrielle, la France a accueilli quant à elle les éditions de 1855 (5,1 millions de visiteurs), 1867 (11 millions de visiteurs), 1878 (16 millions de visiteurs) et 1889 (32,3 millions de visiteurs).

Dans le cadre de ces grands rendez-vous mondiaux, des leviers puissants, de développement ont été actionnés pour engager et pérenniser une dynamique culturelle, industrielle et urbanistique. L'exposition du Siècle de 1900 à Paris a ainsi reçu plus de 50 millions de visiteurs, un chiffre extraordinaire pour l'époque, et 83 000 exposants dont 45 000 étrangers.

De cet événement planétaire organisé à l'aube d'un nouveau siècle, nous gardons en souvenir l'apparition de la première ligne de métropolitain (Porte de Vincennes – Porte Maillot) inaugurée le 19 juillet 1900, la gare des Invalides, la gare de Lyon, le Petit Palais, le Grand Palais ou encore le pont Alexandre III.

La dernière Exposition Universelle organisée en France s'est tenue en 1937. Depuis, d'autres grandes nations ont accueilli cette manifestation internationale et ont dès lors pu bénéficier d'une dynamique de projets structurants destinés à moderniser énergiquement les infrastructures et à promouvoir des solutions innovantes pour améliorer le cadre de vie.

En ce début du XXIème siècle, alors que notre pays a besoin, plus que jamais, de faire valoir ses atouts, la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025 permettrait de recréer cette dynamique pour, qu'à nouveau, le monde se donne rendez-vous en France.

Les retombées économiques seraient déterminantes pour l'avenir de la France car les 7 ans nécessaires à la préparation, comme les 6 mois de la durée de l'événement, donneraient le temps nécessaire pour susciter un élan et valoriser les atouts de notre pays.

Une mission parlementaire a été créée : 16 grandes entreprises, 12 PME, 7 grandes écoles et université et 12 partenaires institutionnels soutiennent et travaillent d'ores et déjà sur ce projet (*pour en savoir plus consultez le site internet dédié : [www.expoFrance2025.com](http://www.expoFrance2025.com)*).

Il est envisagé que les métropoles françaises soient les pivots de cette organisation. Il y a urgence à mettre l'ensemble du projet en place en le précédant d'une très large adhésion populaire permettant à chacun d'entre nous d'imaginer dès à présent comment il pourra, à son niveau, depuis son territoire, y contribuer en valorisant sa culture et son savoir-faire.

La Ville de Saint Mandé (22 666 habitants), petite partie de France mais dans la France, voit le projet porté par l'association EXPOFRANCE 2025 comme une occasion exceptionnelle de donner un nouvel élan au pays et de promouvoir son attractivité socio-économique ainsi que son rayonnement international.

La Ville de Saint Mandé est légitime pour soutenir ce projet ambitieux dans la mesure où nous sommes convaincus qu'à partir de la mobilisation diverse et transpartisane déjà amorcée aujourd'hui autour de ce projet, nous créons cette union sacrée entre tous ceux qui feront la France du XXI siècle.

Nous sommes soucieux de permettre aux habitants et à tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux de notre territoire de pouvoir prendre toute leur place dans ce projet national et universel. Et nous sommes informés de ce qu'un vœu voté conjointement par la majorité et l'opposition dans notre collectivité fera de celle-ci un partenaire territoire d'expoFrance2025.

J'ajoute que la présence sur notre territoire et la montée en puissance du Pôle géosciences, qui devient le premier pôle géomatique d'Europe, qui est en cours de constitution, et sur lequel sera bientôt installé également un incubateur d'entreprises doit nous permettre d'être pleinement dans cette aventure. C'est donc la raison pour laquelle, après cette présentation du vœu avec vous pour Saint Mandé, après en avoir délibéré, je vous suggère, mes chers collègues, de soutenir le projet d'organisation de l'exposition universelle de 2025 en France.

J'ajoute que nous pourrions associer par exemple des entités qui sont très à la pointe de la vie sur notre territoire. Je pense à L'Institut Le Val Mandé qui a des choses à dire et à proposer et à montrer sur le plan de l'aide au handicap sous toutes ses formes. Il y a encore des nouvelles prestations qui vont être offertes, je pense que c'est un lieu tout à fait fort. Nous pouvons faire travailler nos écoles sur le sujet. Nous avons aussi tout le partenariat qui est en train de se constituer sur – ce qui sera bientôt dévoilé – le rassemblement des grandes unités publiques, parapubliques et privées sur le territoire de l'ACTEP, dans une grande fondation. Nous sommes en cours de travail sur le sujet. Donc tout cela est plutôt porteur et ne peut que valoriser notre territoire. Et je pense qu'il est bon que nous apportions notre soutien à cette démarche. M. LERAY, vous vouliez parler, je vous en prie.

**M. LERAY** : Merci. C'est un vœu qui nous paraît un peu prématuré dans la mesure où le débat public ne s'est pas encore installé sur cette question, et que pour ma part en tout cas, je n'avais encore jamais entendu parler d'une exposition universelle se tenant en 2025.

Alors je suis allé sur le site que vous avez mentionné. J'ai constaté en effet que la mission parlementaire recevait beaucoup des personnalités de tous horizons et très intéressantes, mais que le débat n'est pas encore lancé. Donc nous nous abstenons sur ce vœu.

**M. le Maire** : M. LERAY, moi je vous propose de le lancer de Saint Mandé. Ça permettra comme ça de rayonner au moins dans toutes les villes de Val de Marne, puis de la région Ile-de-France.

Mais j'ai participé personnellement au Palais des Congrès, me semble-t-il, mi-juin au Congrès des Maires, une grande réunion où il y avait 1 000, 2 000 personnes qui étaient déjà enthousiastes sur ce projet, avec des chefs d'entreprise, des institutionnels, des universitaires, même des artistes et des grands sportifs. C'était vraiment une mobilisation générale sur toutes les qualités de la société française dans toutes ses expressions, et je pense qu'il faut plutôt soutenir cette démarche.

Mais enfin, ceci dit, c'est votre choix. Mais nous allons donc lancer l'appel de Saint Mandé pour l'exposition universelle 2025.

Le Conseil Municipal a approuvé le vœu de soutien à la candidature de la France à l'organisation expo universelle en 2025 comme suit :

Contre : 0

Abstentions : 3            Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI



Pour : 31 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

### **30. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. le Maire** : Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Portant création d'une régie de recettes temporaire et fixation des tarifs des produits vendus par le service périscolaire pour le Festival des accueils de loisirs
- Portant création d'une régie de recettes temporaire pour la remise des composteurs - service juridique –
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "Mathieu Madenian"
- Portant création d'une régie d'avances temporaire pour le séjour de Saint Martin en Vercors du 07 au 18 juillet 2014
- Portant sur la régie de recettes du service Relations Publiques
- Portant sur la régie de recettes pour la production des documents composant le P.O.S.
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "Le point-virgule fait sa tournée"
- Portant approbation de l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre la ville et l'association Aux Amis Collectionneurs de Saint Mandé pour l'exploitation du marché aux vieux papiers
- Portant institution d'un fond de caisse pour les produits vendus dans le cabanon du Centre Sportif durant la période estivale
- Portant sur la régie des recettes auprès du Printemps des Bébés
- Portant ouverture d'un compte DFT pour la régie de la Médiathèque
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un concert Cantates de Noël
- Portant approbation d'un contrat de cession d'un spectacle jeune public par la compagnie l'AME Sonore
- Portant approbation de la convention relative à la programmation de séances de l'heure du conte à la Médiathèque
- Portant approbation d'une convention d'engagement pour une lecture musicale par l'association 45 Tour
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle Francis Huster "Dans la peau d'Albert Camus"

Vous voyez que nous avons beaucoup d'actions culturelles, et particulièrement sur la langue française, qui se profilent à l'horizon.

### **31. Questions diverses**

**M. le Maire** : Maintenant nous passons aux questions diverses. Je suppose qu'il y a quelques questions qui vont être posées par les membres du Conseil. M. BEJAOU, je vous en prie.

Je prends les orateurs : Mme TOUATI, M. LERAY, et nous terminerons par Mme PROVINI. M. BEJAOU, c'est à vous.

**M. BEJAOU** : Merci M. le Maire. M. le Maire et mes chers collègues du Conseil Municipal, nous souhaitons réagir aux tristes événements du 7 septembre dernier, à la rixe opposant des jeunes à d'autres jeunes. Nous condamnons unanimement sans équivoque aucune ces incidents, ces actes isolés qui sont le fait de voyous, d'imbéciles inexcusables, qui seront justement condamnés pour ces actes intolérables. Aujourd'hui, voyez-

vous, je suis un Conseiller municipal, un Saint Mandéen, un citoyen français, une partie de la Nation – vous l'évoquiez tout à l'heure – un peu, même très en colère !

Que n'ai-je lu sur ces événements, que n'ai-je entendu, quels propos ne m'a-t-on pas rapportés. Comme la LICRA l'a si justement rappelé : le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de quelque forme que ce soit, n'ont ni nationalité ni religion ni couleur de peau. Ces maux ne constituent qu'un seul et même cancer qui, vicieusement, insidieusement ronge la société, notre société et ses valeurs, celle que nous défendons tous ici, il me semble. Cela est vrai quels que soient les auteurs, quelles que soient les victimes.

Mais pourtant, des réseaux sociaux immatures et irresponsables – la blogosphère a la salive parfois acide – , certains emails que j'ai reçus aux comparaisons maladroites, voire parfois carrément nauséabondes. Certains journalistes souvent autoproclamés en tant que tels n'ont pour la plupart eu cesse d'alimenter les antagonismes. Et ce, de manière si souvent, trop souvent mal informés, de manière déformée, de manière amplifiée et non raisonnée. Parce qu'il est tellement plus facile d'opposer que de rassembler, parce qu'il est tellement plus jouissif de diviser que de fédérer. Parce qu'il est parfois plus rapide de dire que deux ou trois personnes, c'est toute une communauté. Parce qu'il est tellement plus vendeur de stigmatiser et de caricaturer que d'expliquer.

Alors, on parle de jeunes qui seraient, au choix – je cite –, d'origine maghrébine, arabe, d'origine algérienne. Alors on déblatère sur des jeunes qui seraient au choix – je cite – issus de la communauté juive, de confession israélite, juifs.

M. le Maire, mes chers collègues du Conseil Municipal, ces raccourcis fallacieux dont je n'accuse évidemment aucun d'entre vous ici, ces étiquettes qu'on colle à la peau me révulsent. Nous vivons dans un pays laïc. Nous sommes Français avant d'être blancs, jaunes ou noirs. Nous sommes Français avant d'être catholiques, juifs, protestants, musulmans ou autres. Nous sommes Français avant d'être hétérosexuels, bisexuels ou homosexuels.

Cela sonne – j'en suis sûr – comme une évidence pour nous tous ici. Mais encore faut-il le rappeler quand certains sont diablement tentés d'importer le conflit israélo-palestinien dans notre beau pays, dans notre belle ville.

M. le Maire, il fallait savoir ne pas céder à la sur-réaction et à la culture de l'instantané, vous l'avez fait. Il fallait savoir rassurer et communiquer suffisamment, vous l'avez fait.

Je sais M. le Maire que depuis de nombreuses années, vous avez mené avec un certain nombre de personnes ici présentes un important travail de proximité et de dialogue avec les associations communautaires. J'ai confiance en elles et en leurs actions. Ce travail et ces efforts sont précieux.

Ce qui serait injuste, ce serait aujourd'hui de clouer ce travail au pilori parce que des voyous ont, le 7 septembre dernier, annihilé ces efforts par des comportements odieux.

Ceci dit, parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir, parce qu'il faut savoir marquer une véritable détermination pour que cela ne dérape plus jamais. Parce que le racisme et l'antisémitisme sont le fruit de la bêtise humaine, de l'inculture et de l'ostracisme. Parce que le racisme et l'antisémitisme doivent être réprimés avec force et vigueur par nous tous. Parce que Saint Mandé n'appartient à personne, mais bien au contraire à tous.

Pour que dans notre ville d'ouverture, de tolérance et de solidarité, de tels événements ne se reproduisent plus, nous pensons qu'il serait nécessaire, dans un cadre et des modalités à définir, d'associer l'ensemble du Conseil Municipal, la majorité et l'opposition, à une réflexion collective et aux décisions qui sont à prendre. Par exemple, comme on l'a vu en début de Conseil, dans le cadre d'une commission *ad hoc* ou consultative, je ne sais pas quel est le bon terme.

Sur des sujets aussi importants, les bonnes volontés ne manquent pas. A nous – je le pense sincèrement – de nous concerter tous ensemble et d'apporter les meilleures réponses. Je pense que tous les Saint Mandéens attendent cela de leur équipe municipale.

Voici ce que nous souhaitons vous dire M. le Maire et mes chers collègues du Conseil Municipal. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire** : Merci M. BEJAOUI, excellent texte. Mme TOUATI.

**Mme TOUATI** : Mes propos rejoignent ceux qui viennent d'être exposés par M. BEJAOUI. Nous voulions, évidemment, nous élever contre les graves incidents qui se sont produits à Saint Mandé. Je ferai plus court, mais je crois qu'il faut nommer les mots.

J'ai eu malheureusement l'occasion de le faire lors de la dernière mandature à propos d'événements similaires parce que malheureusement ce n'est pas la première fois que notre commune est le théâtre d'agissements de ce type ; et d'agissements qui se développent – oui, je suis d'accord, ce sont des jeunes qui sont des voyous – sur un fond de communautarisme montant à Saint Mandé. Et le communautarisme c'est quoi ? C'est le repli identitaire. C'est le rejet de l'autre. C'est vivre avec des murs et des barbelés que l'on se fabrique soi-même. Tout cela relève, effectivement vous allez me dire, de la vie privée de chacun, et ce n'est pas facile pour l'autorité publique d'intervenir dans ces sphères.

Alors effectivement, certains journalistes ont la plume un peu rapide, mais je ne partage pas votre appréciation globale des journalistes qui paient souvent un lourd tribut.

Demander si Saint Mandé va devenir la bande de Gaza, c'était, effectivement, très maladroit ; Mais, je ne voudrais pas à titre personnel, et je pense qu'on est nombreux ici, qu'on devienne un lieu d'importation d'un conflit qui se situe ailleurs. Nous n'avons pas vocation. Nous sommes effectivement, ici, en République. Et tout le monde, quelles que soient – et je vous rejoins – ses croyances, ses appartenances ; et puis les individus sont la résultante de multiples facteurs, et pas seulement une origine supposée religieuse ou de quelconque pays. Eh bien nous ne pouvons pas laisser faire. Et ça, j'en avais déjà parlé lors de la précédente mandature.

Moi, ma question est simple M. le Maire : « Qu'avez-vous l'intention de faire concrètement, en y associant effectivement le Conseil Municipal, surtout à destination – parce que je pense que le mal doit être pris à la racine – des enfants et de la jeunesse de Saint Mandé pour lutter contre phénomène qui va grandissant, et leur apprendre qu'on est destinés à vivre tous ensemble, et que nous nous valons tous quelles que soient nos appartenances ? »

**M. le Maire** : Merci Mme TOUATI. C'est à vous M. LERAY.

**M. LERAY** : Merci M. le Maire. Depuis 1979, les communes sont tenues de mettre à la disposition de leurs administrés des panneaux d'affichage dédié à l'affichage d'opinions et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Trente-cinq ans ont passé, et les Saint Mandéens ne disposent toujours pas de panneaux d'affichage. J'aimerais connaître les raisons qui s'opposent à l'application de la loi.

**Mme PROVINI** : Oui M. le Maire. Les associations de parents d'élèves de l'école maternelle Paul Bert nous ont fait part de leur inquiétude car suite à l'ouverture de la classe de Grande section à l'école maternelle, l'école compte en fait trois classes aujourd'hui de Grande section. Et l'ATSEM qui se partageait auparavant deux classes doit maintenant s'occuper de ces trois classes, soit environ 80 enfants.

Donc je voulais savoir si vous aviez prévu d'embaucher une nouvelle ATSEM, dans quel délai ? Je vous remercie.

**M. le Maire** : Pour l'ATSEM, l'école maternelle Paul Bert bénéficie de sept ATSEM. C'est une de plus que les textes, je vous rappelle déjà. Nous avons rappelé hier aux associations de parents d'élèves que nous recevions avec Anne CARRESE, Blandine GOUEL et Mme CHAUDIERE pour faire le point de tous nos travaux et de la rentrée scolaire que nous étions aussi dans ce regard de rigueur et que nous demandions à M. le Directeur d'être attentif à cela. Je pense qu'il l'a, devant nous au moins, compris ; peut-être a-t-il un autre regard ailleurs. Logiquement, les dispositifs ont été vus, Anne, pour que ces sept ATSEM permettent de faire fonctionner l'ensemble de l'école maternelle.

**Mme CARRESE** : Absolument, il y a une ATSEM de plus que le nombre prévu, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, comme nous l'avons dit aux parents d'élèves. Le Code de l'Education dit qu'il doit y avoir une ATSEM par petite section, et une ATSEM pour deux classes en moyenne et en grande section. Donc si on fait le décompte, il y a encore une ATSEM en plus que le minimum requis sur le groupe Paul Bert. Et je ne pense pas que nous ayons là aussi les moyens d'apporter davantage de confort, c'est dommage mais c'est comme cela, aux enseignants dans l'exercice de leur métier.

**M. le Maire** : Merci Anne. M. LERAY, sur les fameux panneaux, on en entend régulièrement parler. C'est vrai que c'est une demande expresse de tous les Saint-Mandéennes et tous les Saint-Mandéens qui tous les jours nous écrivent, ils nous supplient de mettre ces panneaux. Il va falloir vraiment qu'un jour on s'y penche. M. WEIL, c'est votre travail de nous faire des propositions et de regarder cela de près. On va donc essayer d'y répondre M. LERAY. Mais on a vu avec talent et propreté ce que cela donnait dans les autres villes. Donc on essaye donc de maintenir aussi une qualité de vie à Saint-Mandé.

Maintenant, le sujet du 7 septembre qui nous interpelle tous et qui a fait que nous étions des conseillers ou des Saint-Mandéens en colère, nous avons tous réagi. Moi j'étais vraiment en colère. C'est un acte intolérable, inqualifiable, impardonnable, et c'était une forte colère. J'ai essayé pendant les heures et les jours qui ont suivi de faire en sorte que la presse malintentionnée limite dans ses interventions car nous sommes tombés sur quelque chose que je caractérise de vraiment ignoble, d'imbécile – quelle intelligence dans le cerveau, il y a vraiment un petit poids qui remue pour un simple regard. Deux jeunes Français qui en plus venaient rendre service puisqu'ils livraient du pain ont été agressés soi-disant pour un regard. C'est la civilisation d'aujourd'hui, je la déplore. Je la déplore, et en même temps, je souhaite comme vous que ces actes ne se reproduisent plus sur Saint-Mandé.

L'année dernière, ce n'était pas un fait similaire Mme TOUATI. C'était un jeune de Saint-Mandé qui n'avait pas payé sa drogue et les autres étaient venus chercher leur chèque, et cela avait dégénéré : il y a eu le premier set, deuxième set et troisième set, vous vous souvenez de cela. Il y avait des polémiques, des gens qui avaient écrit des choses insensées pour activer la haine. Ils ne sont plus là aujourd'hui, et tant mieux.

Le souci que nous avons c'est tenter avec les moyens, et on va en parler, de répondre à ce phénomène que nous constatons depuis plusieurs années sur Saint-Mandé, que nous avons tenté de résoudre au fur et à mesure, sur lequel nous avons beaucoup agi. Deux jeunes qui fuient des endroits où ils ne se sentent pas bien et qui se sentent plutôt ici à Saint-Mandé dans cette ville résidentielle où la police est relativement présente, où la surface géographique est très réduite, où ils se sentent plutôt bien, et dont une quasi-totalité viennent parce qu'il y a un rassemblement, ils vont, ils viennent, ils repartent, quand on va discuter, je vais souvent aller discuter avec eux et la plupart disent : « Oui, vous avez raison, on ne va plus venir vous gêner, on repart ». Mais il y a un noyau central qui a décidé de manière anachronique et intolérable de se dire : « C'est notre secteur, c'est notre territoire ; et donc telle ou telle autre personne, vous M. le Maire vous n'avez pas le droit de traverser, vous Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal, vous n'avez pas le droit de traverser ». C'est un raisonnement totalement insensé, et qu'il faut combattre.

Je me réjouis que les arrestations qui ont été faites vont pour les présumés coupables passer devant la justice, pour le majeur dans le tribunal correctionnel, pour les mineurs devant les tribunaux pour enfants. Ce que nous constatons, c'est que la plupart de ces jeunes ne sont pas de Saint-Mandé. A 90 % ou 95 % la jeunesse de Saint-Mandé peut passer, peut venir, peut accueillir, parce que c'est une jeunesse qui est plus aisée, plus accueillante, qui a plus de revenus, plus de moyens.

Il y a donc cette espèce de mélanges temporaires, passifs, des fois excités qui se traduisent souvent par des rassemblements sur la place, et de plus en plus, l'action que nous avons menée a fait que cela a été – si vous me permettez l'expression – exporté dans le Bois de Vincennes avec des conséquences très lourdes pour les concessionnaires de la ville de Paris qui ont subi beaucoup de dégradations, des agressions. Nous avons donc déjà engagé des démarches, et je vais vous en parler, pour essayer de se saisir de tout cela, de ce phénomène qui est difficile à contrôler parce qu'il y a les libertés publiques ; et nous avons le droit à Saint-Mandé de se rassembler. Moi, je suis pour que les jeunes de Saint-Mandé puissent bénéficier, comme toute autre personne de Saint-Mandé, jeune ou moins jeune, nounou, grand-mère, parent, des espaces publics de la ville.

Ce choc entre des gens qui ont fait de ces lieux un territoire avec des comportements malpolis, discourtois, inciviques, tout ce que l'on peut définir, stupides, voyous, etc., nous avons mis du temps à convaincre les autorités publiques que c'était un véritable problème, et qu'effectivement cela n'avait pas la valeur ou la force ou la puissance de ce qui était vécu dans des villes plus sensibles, plus dures, tout près de chez nous dans certains quartiers du 19<sup>ème</sup> ou du 20<sup>ème</sup>. Ces jeunes viennent ici, des fois reproduisent ce qu'ils fuient, paradoxalement, à notre détriment.

Il y a eu une prise de conscience de l'Etat puisque le 5 septembre dernier, sous la demande du préfet, travail que j'ai pu effectuer à long terme avec le préfet de police, parce que c'est lui qui gère la sécurité dans le Bois de Vincennes sur le territoire de la Ville de Paris, avec le préfet du Val de Marne, sous l'autorité du Sous-préfet de Nogent-sur-Marne a eu lieu une grande réunion sous l'autorité de l'Etat. Ce n'est plus le maire de Saint-Mandé qui bataille avec ses petits outils, mais la police municipale, la bonne volonté des uns et des autres, des acteurs communautaires qui ont agi, des associations qui ont essayé. L'Etat a décidé de prendre ce sujet en main, et c'est la première fois depuis dix ans. Donc il a fallu des réunions, des lettres et des lettres, et que je reçoive les concessionnaires, et que je reçoive des commerçants, la police municipale et tout ; bref, nous y sommes arrivés.

Cette réunion, il y avait le sous-préfet et Val de Marne, le préfet de police, le Directeur de la sécurité publique du Val de Marne, le Directeur de la sécurité publique de Paris, le Directeur du Bois de Vincennes. Il y avait

les représentants des concessionnaires de la ville de Paris, qui ont vu ce lieu qui est un lieu ludique pour enfants, festif pour les parents, les grands-mères, les nounous, qui devrait être réservé à cela qui est totalement dégradé. Il y avait le commissariat du 12<sup>ème</sup> de Saint-Mandé, il y avait des représentants d'associations. Il y a donc eu tout un plan d'actions qui a été décidé, structuré, et pour lequel nous avons eu un certain nombre d'effets puisque par exemple nous avons les motards de la ville de Paris qui viennent maintenant remettre de l'ordre dans leur espace. Il faut dire aussi qu'on ne les voyait plus. La ville de Paris avait « déserté ». Je ne cherche pas à savoir pourquoi, l'important c'est qu'on ait un constat et maintenant une réponse.

Nous avons des contrôles d'identité sous le couvert du Procureur de la République, l'article 48. Nous avons des contrôles avec la garde républicaine. Nous avons des demi-compagnies de CRS. Nous avons les BAC, nous avons le commissariat de Vincennes et du 12<sup>ème</sup> qui travaillent en commun. Le 12<sup>ème</sup> arrondissement est très vaste déjà comme arrondissement, plus le Bois, c'est énorme. Avant j'avais des liens avec le commissaire, il me disait : « Oui, je vais faire ce que je peux », mais il venait une fois de temps en temps. Maintenant ils sont là en permanence. Nous avons toute cette logique qui a été mise en œuvre. Nous avons des visites qui sont prévues de responsables associatifs auprès de ces jeunes dans les jours qui viennent. Nous avons des visites auprès des écoles d'où viennent ces jeunes. Je vais me déplacer le 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre prochains pour rencontrer les directeurs, pour leur expliquer, parce que nous avons les noms de ces jeunes, ceux qui sont les plus répétitifs, ceux qui viennent le plus souvent mettre le désordre, ou ceux qui ont leur petit trafic, etc.

Nous avons pris aussi deux décisions qui étaient prises avant, mais qui viennent renforcer. Je vous en ai parlé rapidement, ce sont les ateliers de la tranquillité publique que nous allons mettre en œuvre ensemble. Je vous ai dit qu'il y avait les violences conjugales, familiales, etc., c'est une chose. Il y a les jeunes et les addictions, comportements. Et cela, c'est important parce que le vrai sujet, et vous l'avez évoqué Mme TOUATI, ce sont les parents aussi : que font les parents ? J'ai eu sur les réseaux sociaux, j'ai été agressé, j'ai été beaucoup agressé ces derniers temps. Mais là j'étais liberticide parce que je demandais d'en arrêter que les mineurs de moins de 13 ans ; moins de 13 ans, je n'ai pas été jusqu'à 18. Qu'ils ne se promènent pas ou ne soient pas sur la Chaussée de l'étang, le long du Bois, avenue Daumesnil qui est un lieu sur lequel le soir il peut se passer un certain nombre de choses.

Nous allons donc continuer cette politique. Nous allons mettre en œuvre ces ateliers pour aller vers les parents. Ce sera doublé par des actions que nous avons décidé de mener avec la principale du collège, que je remercie, et la nouvelle Directrice de l'établissement privé Saint-Michel de Picpus des travaux avec les professeurs, avec les lycéens, et avec les parents, parce que le but est de mobiliser les parents pour leur rappeler aussi leur rôle : la plupart des jeunes qui viennent à l'extérieur, ce sont des mineurs. Accessoirement, c'est aussi une forme de protection que nous souhaitons pour les jeunes de Saint-Mandé, et puis aussi pour répondre. Ce que vous avez sous-entendu, c'est-à-dire que je dis dans les articles puisque je l'ai entendu et je l'ai lu dans les procès-verbaux des officiers de police judiciaire sur les dizaines de jeunes qui ont été arrêtés : « C'est notre territoire, c'est notre Ville, et les autres n'ont pas à venir ». Cela, c'est inacceptable. Il y a donc un travail de fond aussi à faire auprès des parents pour que tous les parents de Saint-Mandé, quels qu'ils soient, vous avez raison Renald, vous avez raison Geneviève, participent à ce travail de fond sur le comportement, sur la courtoisie, sur la politesse, sur le regard sur l'autre. Nous l'avons déjà tenté. On avait fait des petites choses, c'était bien, il faut aller plus loin maintenant ; et puis il y aura toujours à côté le volet aussi répressif.

Je pense donc que petit à petit ce travail de fond qui est engagé, je fais confiance aux acteurs, de toutes les communautés. J'informe le Conseil Municipal que j'ai été au nom de la ville de Saint-Mandé, je peux vous dire que cela m'a fait mal d'être obligé de le faire parce que l'acte a eu lieu – aller m'excuser ne m'a pas gêné parce que je considère que c'était à faire –. J'ai été m'excuser auprès des parents des jeunes qui ont été agressés en leur disant qu'ils pouvaient revenir à Saint-Mandé. Ils étaient comme toute autre personne. Ils avaient le droit de traverser et de venir vivre à Saint-Mandé si leur plaisir était ainsi. Je vous remercie de vos interventions et de mettre à plat ce sujet.

Il y a naturellement le fait national qui est aussi présent, il ne faut pas se leurrer. C'est à nous et avec les responsables de savoir l'apprécier, le calmer. Et vous m'avez souvent entendu dire que nous avons la chance dans cette ville d'avoir des catégories socioprofessionnelles assez élevées, donc de l'intelligence, du savoir ; il faut donc aussi le mobiliser pour ne pas qu'il dérive. Mme TOUATI, oui, il y a des imbéciles comme partout Saint-Mandé n'est pas sous une bulle. Il y a des gens qui se comportent mal ; de toute logique confessionnelle, culturelle, culturelle, blanc, vert, jaune, rouge, je ne sais pas. Il y a hélas partout, on n'est pas sous une bulle. Ce serait l'idéal, et j'en serais heureux.

Mais vous avez aussi la dégradation profonde de la société française que nous constatons tous les jours. Je suis maire depuis 19 ans, certains me l'avaient reproché, tout en militant pendant 19 ans avec moi aussi en même temps et se représentant aussi, d'ailleurs ce qui était drôle. Mais on a pu voir le constat permanent de la dégradation de cette société dans ses rouages, dans ses logiques, dans ses institutions, dans cette manière de vivre. Nous avons la chance, même si nous ne sommes pas sous une bulle, d'être relativement encore protégés. Mais nous avons des attaques, et il faut y répondre et faire en sorte d'éliminer si possible d'éteindre ce mouvement de rassemblements. Et je vais le dire carrément : « Qu'ils se tiennent ailleurs ».

Et puis nous, avec notre jeunesse, qu'on continue à bâtir le Saint-Mandé qu'on aime, même si le mot n'est pas apprécié par certains, une ville où il faut bon vivre ensemble. C'est notre objectif, même si ce bon vivre ensemble peut-être malmené, c'est à nous en permanence de reprendre le travail et d'y aller. Et puis de dire à chacun d'entre nous, on a levé la main plusieurs fois ce soir pour prendre des décisions, la première des décisions c'est celle que vous avez sous-entendue Renald, que vous avez sous-entendue Geneviève, et puis que vous avez tous, je suppose, en vos cœurs et en vos têtes. C'est d'aller autour de vous, là où vous pouvez, dire : « Reprenons nos enfants, redonnons leur sens de la vie en commun, du groupe, de la courtoisie ».

C'est vrai que la dame que je connais bien qui était au soleil, c'est un exemple qui témoigne bien du fait qu'il n'y a plus de contrôle de cette jeunesse ou de ces jeunes qui sont laissés à l'abandon, peut-être aussi. Quand des gamins viennent dire à une dame qui prend le soleil devant les fameux manèges, il y en a deux qui s'assoient à côté d'elle, qui ne disent rien, et puis le troisième arrive et jette son casque sur la dame en disant : « Allez, la vieille, casse-toi, on a besoin de la place ». C'est cela tous les jours. Ce n'est pas non plus toute notre jeunesse ! Ce n'est donc pas parce qu'il y a des mauvais qu'on doit montrer du doigt tout le monde. C'est cela cet équilibre compliqué, difficile de l'action que nous menons et que nous allons amplifier avec tous les outils et avec votre savoir propre et vos relais. Vous faites partie de partis politiques, vous faites partie d'associations, on va les mobiliser tous pour nous aider à faire remonter... ; tous les parents qui vont au conservatoire, Julien, seront saisis de ces problèmes-là, parce qu'il y a aussi des comportements au conservatoire ou à la bibliothèque qui sont insensés.

Il y a donc l'effet d'une société qui se délite profondément, qui est malade, qui est soucieuse, qui est angoissée, et puis il y a notre propre société qui a sa propre manière de vivre, sa propre culture qu'il faut ajuster, et nous devons aller tous ensemble avec des responsabilités plus précises chez certains. Certaines associations, certains lieux doivent pouvoir agir plus parce que je pense qu'ils ont les moyens de taper à la porte des parents quand ils sont identifiés et de rappeler les règles, et en particulier la règle du respect de l'autre.

C'est un travail de longue haleine. Je remercie tous les acteurs, en particulier la police municipale qui est contrainte de beaucoup agir là-dessus et qui aimerait bien faire autre chose, très sincèrement. Il faut aussi que nos amis commerçants, Françoise, pour certains d'entre eux, se disciplinent aussi. Nous avons tout un travail de fond. On a commencé à mettre des PV de plus en plus sur les canettes, etc., qui traînent par terre : il y a quelqu'un qui vient de balayer et dix minutes après, c'est sale : on a pris des photos.

Le problème majeur, c'est qu'il faut mettre un policier devant chaque banc pour identifier la personne qui jette la canette, etc. On ne peut pas mettre un policier en permanence : ils ont leur formation, ils ont leur tour, ils ont la sécurité à mettre, etc., leur patrouille. C'est un gros phénomène d'éducation que l'on va essayer de remettre en jeu, Mme TOUATI Geneviève, pour essayer de conquérir l'intelligence, le cœur, la réflexion, le raisonnement et la raison de chacun pour dire « Halte au feu ». Puis on va rencontrer aussi naturellement ces jeunes.

Et là, j'ai demandé aux gens et aux responsables extérieurs d'aller les rencontrer parce que comme ils ne sont pas de Saint-Mandé, on ne va pas commencer à ouvrir des salles pour les gens du 19<sup>ème</sup>, du 20<sup>ème</sup>, du 12<sup>ème</sup>, de Pantin, de Sarcelles, d'Aulnay-sous-Bois, de Champigny, d'Alfortville, de Vincennes de temps en temps ou de Charenton. Tout cela est un tout qu'on va essayer de construire ensemble avec des responsabilités, et surtout, l'atout majeur auquel je crois beaucoup parce que moi je crois vraiment en l'Etat, c'est la puissance de l'Etat intervenant maintenant de manière très précise, très méthodique sur ce sujet.

Voilà ce que je pouvais vous en dire, et je vous remercie de votre aide.

**M. Le MAIRE** : Merci mes amis. Florence va nous distribuer la récolte du miel 2014 : 140 kilos et 1 000 pots, record battu.

**Mme CROCHETON** : En fait, il y a 35 pots. Alors les élus qui veulent bien donner leur pot à quelqu'un du public pourraient venir me voir dans mon bureau un autre jour.

**M. Le MAIRE** : On va donner d'abord au public et puis aux membres du Conseil, vous reviendrez les chercher.

Bonne nuit à vous.

**La séance est levée à 23h00**